

Plan d'action Paysage

Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Rapport final

Janvier 2011

Chantal Prud'Homme

ARCHITECTE PAYSAGISTE

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| 1.0 INTRODUCTION..... | 7 |
| 1.1 LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE | 7 |
| 1.2 LA MISSION ET LES OBJECTIFS DU COMITÉ | 7 |
| 1.3 LES OBJECTIFS DU MANDAT..... | 7 |
| 1.4 CONTENU ET DÉROULEMENT DU PLAN D'ACTION | 8 |
| 2.0 LES PRÉMISSSES DU PLAN D'ACTION..... | 8 |
| 2.1 LA NOTION DE PAYSAGE..... | 8 |
| 2.2 PORTRAIT DES PAYSAGES DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN..... | 9 |
| 2.3 LES GRANDS ENJEUX DE PAYSAGE RÉGIONAUX | 10 |
| 2.4 LA VISION D'AVENIR | 12 |
| 2.5 LES OBJECTIFS..... | 13 |
| 3.0 LA DÉFINITION DES PROJETS..... | 14 |
| 3.1 PROJET 1 - ACTION PAYSAGE | 14 |
| 3.2 PROJET 2 - PAYSAGES DE VILLÉGIATURE EN FORÊT | 18 |
| 3.3 PROJET 3 – ÉCONOMIE ET PAYSAGES | 20 |
| 3.4 PROJETS 4 ET 5 – TOURNÉES DE PAYSAGE RÉGIONALES ET EXTRA-RÉGIONALES | 23 |
| 3.5 PROJET 6 – FORMATIONS PAYSAGE | 26 |
| 3.6 PROJET 7 – FORUM : PAYSAGES D'ENTRÉE DE VILLE ET DE VILLAGE | 28 |
| 3.7 PROJET 8 - DESSINS DE PAYSAGES..... | 30 |
| 3.8 PROJET 9 – BOÎTE À OUTILS PAYSAGE | 32 |
| 3.9 PROJET 10 – ANIMATION PAYSAGE | 35 |
| 4.0 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION..... | 37 |
| 4.1 LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE | 37 |
| 4.2 L'ÉCHÉANCIER | 38 |
| 4.3 L'ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES PROJETS ET PRODUITS | 41 |
| 4.3 LES CONDITIONS DE SUCCÈS..... | 42 |
| 5.0 CONCLUSION | 43 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 45 |

Note :

Note : Couverture : Photo d'hiver, Jocelyn Caron. Autres photos tirées de Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Alma, 2005, 228 pages.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les membres du Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean :

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nathalie Audet Christian Dallaire | MRC de Lac-St-Jean-Est |
| Hélène Boivin Doris Paul | Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean |
| Dany Bouchard | MRC du Domaine-Du-Roy |
| Jocelyn Caron | Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean |
| Serges Chiasson | Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire, associée à la Conférence régionale des Élus du Saguenay–Lac-Saint- Jean |
| Jean Désy Gilles Tremblay | Les Verts Boisés du Fjord |
| David Dufour | Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire |
| Ariane Fortin Steeve Lemyre | MRC du Fjord-du-Saguenay |
| Gaston Gagnon | Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine |
| Marc Gagnon | Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean |
| Myriam Gilbert Jacques Potvin | MRC de Maria-Chapdelaine |
| Dominique Poirat | Service d'Aide à la Rénovation patrimoniale |
| Sylvie Pilotte | Ville de Saguenay. |

Cette étude a été réalisée grâce au soutien financier des administrations suivantes :

Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

MRC de Maria-Chapdelaine

MRC du Domaine-du-Roy

MRC du Fjord-du-Saguenay

Ville de Saguenay.

.

1.0 INTRODUCTION

1.1 Le contexte de l'étude

Depuis les années 1990, plusieurs actions de connaissance, de sensibilisation et d'interprétation des paysages ont été portées par le Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, par des MRC de la région, par des directions régionales de ministères comme le MCCCCF, par l'ATR ou par des organismes comme Les Verts Boisés du Fjord. Grâce à la participation de plusieurs MRC et municipalités de la région, le Service d'aide à la rénovation patrimoniale, le SARP, accompagne également de nombreux propriétaires dans la réalisation de projets concrets qui améliorent la qualité du cadre bâti et du paysage. Depuis 2000 et surtout depuis 2006, un Comité Paysages a amorcé une réflexion sur la qualité des paysages régionaux. Cette réflexion a mis en évidence la nécessité de structurer et de planifier des actions en matière de paysage ayant une portée régionale dans une perspective de mise en œuvre concertée. Aujourd'hui, ce comité de travail réunit les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy, du Fjord-du-Saguenay, de Maria-Chapdelaine, Ville de Saguenay, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, le Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS), les directions régionales des ministères de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF), des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), l'Association touristique régionale (ATR) et les organismes Les Verts Boisés du fjord et le Service d'aide en rénovation patrimoniale, de même que la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRÉLSJ). C'est pourquoi le comité a confié le mandat d'élaboration d'un plan d'action en matière de paysage à Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste.

1.2 La mission et les objectifs du comité

En décembre 2008, le comité convenait de la mission suivante :

« Promouvoir et mettre en valeur les paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec l'objectif commun d'accroître leur attractivité et la qualité des milieux de vie dans une perspective de développement régional en suscitant des actions concertées et cohérentes. »

Les actions du comité se déroulent au niveau régional en complément des actions directes faites au niveau local par les municipalités et les groupes et au niveau supra-local par les MRC. Entre autres, le comité se donne comme rôles ceux de :

- Favoriser la concertation et le partage d'expériences ;
- Sensibiliser les décideurs, les intervenants et la population.

1.3 Les objectifs du mandat

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action, le comité de travail souhaite sensibiliser les décideurs, les intervenants et la population à la prise en compte des paysages de la région et développer des mécanismes de concertation afin de contribuer au renforcement d'une fierté et d'une identité régionale à l'égard de ses paysages. En effet jusqu'à maintenant, le sujet paysage semble perçu négativement par les décideurs à cause de sa connotation avec la protection d'éléments du territoire souvent mise en opposition avec le développement. C'est pourquoi le comité désire se soucier de la relation entre paysage et développement afin de favoriser l'adhésion des élus au paysage. Le comité vise à préciser des actions à portée régionale, par exemple, à mettre sur pied un forum régional permettant de débattre d'enjeux régionaux de

paysage et à structurer un programme de communication sur les paysages auprès de la population et d'instances régionales. Le comité souhaite aussi préciser le mode de prise en charge du dossier régional des paysages afin de mener à terme le plan d'action.

1.4 Contenu et déroulement du plan d'action

Le plan d'action cerne les grands enjeux régionaux, les objectifs à atteindre en matière de paysage et précise les projets à mettre en œuvre et la nature des produits livrables qui en découlent. Pour chaque enjeu et objectif, sont associés des projets. La présentation des projets comprendra une brève description, l'identification des ressources nécessaires, des produits livrables, de l'échéancier souhaitable et l'estimation de l'enveloppe budgétaire de réalisation. Dans le cas de chaque produit livrable, seront définis l'approche préconisée, les grandes lignes de son contenu et le mode de diffusion recommandé. Le plan d'action proposera également un échéancier global selon lequel les différents projets et produits devront s'ordonner dans le temps et s'échelonner sur une période de cinq ans.

La démarche d'élaboration du plan d'action vise à accompagner le comité dans une prise de décision éclairée où les membres sont directement mis à contribution dans cette réflexion menant au choix d'une sélection de projets aptes à répondre aux objectifs de préservation et de valorisation des paysages régionaux. Les échanges avec le comité permettront d'ancrer le plan d'action dans le territoire et de profiter de la connaissance des membres à l'égard de leur région.

2.0 LES PRÉMISSSES DU PLAN D'ACTION

2.1 La notion de paysage

« Qu'est-ce que le paysage ? » Le paysage est une notion complexe teintée d'une subjectivité à laquelle on ne peut échapper ! Car le paysage, qu'il soit naturel, urbain ou rural, est beaucoup plus que le simple décor. La notion de paysage sous-entend la reconnaissance des qualités du territoire selon des valeurs multiples (écologique, patrimoniale, emblématique, identitaire, visuelle, spirituelle, sociale, récréotouristique, économique...) en relation à des usages particuliers (résidentiel, villégiature, commercial, industriel, récréatif, touristique...). Ainsi, par analogie, on peut associer le paysage à un prisme, le prisme du paysage, où ce qui est perçu est influencé par les formes du territoire, par les perceptions sociales (selon la culture de celui qui regarde) et les dynamiques qui sont à l'œuvre sur le territoire. Le paysage que l'on construit est le reflet de la culture, des valorisations et des aspirations de la population qui l'habite.

D'emblée, la notion de paysage est associée aux panoramas et aux grands espaces servant d'attraits touristiques majeurs, de même qu'aux plus beaux lieux d'une région publicisés par une carte postale. Désormais, la notion de paysage englobe aussi les paysages ordinaires qui accompagnent notre quotidien.

Le paysage représente la relation entre trois grands paramètres : la nature, la culture et la société. La nature réfère au cadre physique du territoire lié à l'agencement des composantes naturelles, la culture aux monuments, sites, arrondissements historiques et lieux, reconnus et valorisés pour leur intérêt patrimonial, esthétique, pittoresque ou légendaire, alors que la société correspond au cadre ou milieu de vie qui lui est propre.

Nature – paysages naturels

Culture – paysages culturels



Société - paysages du quotidien.

2.2 Portrait des paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Dans le cadre de l'élaboration du présent plan d'action, il s'avère pertinent de rappeler les traits dominants des paysages de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui sont aussi ses forces soit :

- Des paysages contrastés, diversifiés, fortement typés et modulés par de grandes variations saisonnières où la nature n'est jamais loin ;
- Des paysages naturels puissants et grandioses marqués par une plaine, par le contrefort des Laurentides par un vaste massif montagneux, arrosés par une mer intérieure, un fjord unique et de grandes rivières sauvages ;
- Des paysages ruraux émaillés de villages, riches en patrimoines institutionnels et agricoles, formée d'une grande plaine cultivée ouverte, enclavée par le contrefort des Laurentides, ou répartis en îlots éparpillés entourés par la forêt ;
- Des paysages urbains variés, concentrés au pourtour du lac Saint-Jean ou au bord du Saguenay ;
- Des paysages industriels modernes ou témoins de patrimoines uniques, axés sur l'exploitation des ressources naturelles, reliés à d'importants cours d'eau et auxquels se greffent des quartiers et des villes planifiés par les compagnies ;
- Des paysages marqués par la présence millénaire de nations autochtones, habités par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et une population majoritairement francophone, reconnues pour son fort sentiment d'appartenance à la région.

Tous les secteurs de l'économie régionale marquent ou ont une relation forte avec le paysage régional. Pensons notamment à :

- L'abondante forêt boréale exploitée par l'industrie forestière dont les espaces forestiers, les lacs et rivières, les attraits naturels, historiques et culturels servent à l'occupation et à l'utilisation du territoire par les Pekuakamiulnuatsh, les Jeannois et les Saguenéens, notamment pour la pratique d'activités traditionnelles, de lieux de villégiature ou à la pratique d'activités récréotouristiques ;
- La plaine agricole dominée par des fermes laitières et de grandes cultures d'où émergent des complexes agroalimentaires, et aux champs vallonnés découpés par de grands boisés, des tourbières et des bleuetières ;
- Aux villes et villages où les résidences, les commerces, les industries créent des milieux de vie et de travail ;
- La vallée de l'aluminium avec ses grandes alumineries et de nombreuses petites industries, reliée à un important réseau de transport d'énergie hydroélectrique avec ses corridors qui sillonnent le territoire et ses nombreux petits et grands barrages sur les lacs et rivières ;
- Aux bancs de sable et de gravier, de même qu'aux kettles, révélateurs du passé géomorphologique de la région ;
- Aux routes qui servent de voies de transport mais aussi de voies de découverte des paysages et de milieux de vie.

2.3 Les grands enjeux de paysage régionaux

Tous reconnaissent la beauté et l'unicité des paysages de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Mais la mise en valeur des paysages fait face à de nombreux enjeux liés à la complexité de la protection, de la gestion ou de l'aménagement des paysages. Les principaux enjeux liés à l'échelle régionale sont susceptibles d'être pris en charge par le comité. Les enjeux particuliers réfèrent à des enjeux spécifiques au territoire régional dont la responsabilité de valoriser ces paysages incombe surtout aux administrations locales (municipalités) et supra-locales (MRC).

Un enjeu correspond à « ce que l'on perd ou l'on gagne » (Petit Robert). Nous retenons trois grands types d'enjeux régionaux : le premier concerne la portée collective du paysage en relation avec les grandes valeurs régionales, le second enjeu concerne ceux qui habitent et transforment les paysages et le troisième enjeu vise l'objet i.e le territoire et la manière dont il est transformé. Les opportunités et les valorisations sont extraites des documents remis par le comité et représentent des préoccupations clairement énoncées en relation directe avec le paysage.

Tableau 1 Les enjeux de paysage régionaux

| Principaux enjeux et défis | Principales opportunités et valorisations | Principales menaces |
|---|--|--|
| A. La portée collective du paysage | | |
| Reconnaître la portée collective du paysage à l'échelle régionale | <p>Les attentes face à la création de beaux cadres de vie et de qualité, de milieux de vie sains et d'un meilleur niveau de vie</p> <p>Le développement d'une image de marque et d'un savoir-faire régional</p> | <p>L'absence d'argumentaire structuré pour faire valoir le paysage</p> <p>Une perception négative associée à la protection et à la valorisation du paysage</p> |
| B. La valeur citoyenne du paysage | | |
| Assurer la prise en compte du paysage par ceux qui transforment les paysages | <p>L'attachement de la population au territoire</p> <p>La fierté régionale</p> | <p>La méconnaissance de la population à l'égard du paysage</p> <p>La multiplication des intervenants</p> <p>La multiplicité des valeurs et des points de vue</p> <p>Le manque de concertation</p> |
| C. L'ancrage du paysage au territoire | | |
| Assurer l'intégrité, la beauté, la diversité et l'identité des paysages dans une région active, dynamique et qui se développe | <p>La valorisation du développement durable</p> <p>Le développement de l'excellence dans les grands secteurs de l'économie régionale comme la forêt, l'aluminium, l'agriculture, le tourisme d'aventure, l'écotourisme, l'ethnotourisme et les services</p> <p>La valorisation de paysages</p> <p>La reconnaissance de paysages</p> <p>La découverte de paysages</p> | <p>La faible attention portée aux paysages du quotidien</p> <p>La cohabitation non harmonieuse des usages</p> <p>L'absence de relation de la planification avec le paysage</p> <p>La rapidité des processus de planification</p> |

À l’instar du tableau précédent, les opportunités et les valorisations correspondent à des préoccupations régionales. Quant aux principales menaces, elles sont principalement extraites des fiches¹ remplies par des représentants des MRC et Ville de Saguenay pour le Comité Paysages.

La liste des enjeux de paysage particuliers est complémentaire à la liste des grands enjeux de paysage régionaux. Elle représente une source d’information d’intérêt. Cette liste sera pertinente pour cibler les thèmes des actions prioritaires choisies. De cette liste, deux enjeux retiennent l’attention du comité :

- La mauvaise intégration de la villégiature dans le territoire public non organisé et intra-municipal. En effet, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean fait valoir l’importance de cet enjeu. De plus, désormais les MRC sont responsables de la gestion de la villégiature dans les territoires non organisés et les lots intra-municipaux en remplacement du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).
- La faible qualité des entrées de ville et des artères commerciales associées. Les cinq plus grandes villes de la région ont convenu de l’importance de cet enjeu avec le MAMROT.

Tableau 2 Les enjeux de paysage particuliers

| Principaux enjeux | Principales opportunités et valorisations | Principales menaces |
|--|--|---|
| Assurer l’intégrité et la diversité des paysages naturels de collines et de monts boisés et des lacs et rivières | <p>Leur valorisation comme espaces destinés à la pratique d’activités diverses : détente, loisirs, chasse, pêche, récréation, écotourisme et tourisme d’aventure</p> <p>La reconnaissance d’un territoire ancestral autochtone</p> <p>La valorisation de la forêt de proximité</p> <p>La présence de patrimoines naturels et culturels</p> <p>L’accessibilité collective (visuelle et physique) aux paysages littoraux</p> <p>L’encadrement naturel des grands champs visuels et panoramas</p> | <p>La mauvaise intégration des coupes forestières</p> <p>L’intégration et la densité de la villégiature dans les versants, sur les sommets et le long des rives</p> <p>L’érection de barrages</p> <p>La mauvaise intégration des infrastructures de télécommunication et de transport d’énergie</p> <p>La privatisation des rives</p> <p>L’absence de conciliation entre les différents usages</p> <p>Le manque de sensibilisation et de réglementation</p> |
| Assurer l’identité et la diversité des paysages agricoles et agroforestiers | <p>La découverte de paysages de qualité à partir des axes routiers grâce à une campagne panoramique</p> <p>Le maintien d’une agriculture dynamique</p> <p>Le développement et la mise en valeur de l’agrotourisme</p> <p>La valorisation des bleuetières</p> <p>La valorisation du patrimoine bâti résidentiel et agricole</p> <p>Le développement de nouvelles cultures</p> <p>Leur valorisation comme milieu de vie attractif</p> | <p>L’uniformisation des paysages agricoles</p> <p>L’étalement urbain et la « rurbanisation » de la campagne</p> <p>La disparition des patrimoines</p> <p>La disparition de l’échelle des fermes familiales</p> <p>Le peu de souci à développer des paysages de qualité</p> <p>La fermeture des champs visuels</p> <p>La mauvaise intégration des infrastructures de télécommunication et de transport d’énergie</p> |

¹ Identification des valeurs attribuées aux paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2010.

| | | |
|--|---|--|
| | | <p>L'absence de conciliation entre les différents usages</p> <p>Le manque de sensibilisation et de réglementation</p> |
| Assurer l'identité et la diversité des paysages villageois et des paysages urbains | <p>La valorisation des patrimoines à des fins culturelles et historiques</p> <p>La valorisation des patrimoines à des fins touristiques</p> <p>La revitalisation des noyaux villageois et des centres-villes</p> <p>La valorisation de l'embellissement et de l'aménagement paysager</p> <p>L'accessibilité collective (visuelle et physique) aux littoraux</p> <p>L'importance des boisés dans la qualité des villes et villages</p> | <p>La banalisation des villes et villages</p> <p>Le déclin de villages ou de quartiers</p> <p>La faible qualité des entrées de ville et des artères commerciales</p> <p>L'affichage anarchique</p> <p>La disparition de milieux naturels, de boisés urbains et la faible végétalisation des quartiers</p> <p>La dégradation des patrimoines</p> <p>La privatisation des rives</p> <p>Le manque de sensibilisation et de réglementation</p> |
| Développer des paysages industriels de qualité | <p>Réappropriation et requalification d'espaces abandonnés à des fins d'aménagements collectifs</p> <p>La valorisation des patrimoines à des fins culturelles et touristiques</p> <p>La création d'une image de marque</p> | <p>La faible qualité d'intégration et d'aménagement des aires industrielles</p> <p>L'artificialisation de paysages naturels, ruraux et urbains</p> <p>Le manque de sensibilisation et de réglementation</p> |

2.4 La vision d'avenir

Le plan d'action s'appuie sur une vision partagée par les membres du comité concernant le devenir des paysages de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette vision traduit des valeurs régionales et tient compte des différentes dimensions du paysage dont le développement régional. Le comité aspire à ce que les décideurs, la population et les divers intervenants adhèrent à une vision du paysage régional. Il est proposé que l'énoncé de cette vision fasse partie d'un sujet à débattre par une table de discussion sur les paysages afin que les participants s'approprient et définissent l'avenir des paysages de la région. Voici une proposition préliminaire :

« Les paysages de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean : reflets de notre vitalité et témoins de notre dynamisme et de notre identité sur un territoire à la signature paysagère contrastée et diversifiée où tous contribuent à leur attrait, leur harmonisation et à créer un cadre de vie de qualité. »

2.5 Les objectifs

Les objectifs doivent être en accord avec le niveau d'intervention propre au Comité Paysages. Les actions permettront de définir les projets prioritaires retenus par le comité. Le tableau donne un aperçu global de l'agencement des projets.

Tableau 3 Les objectifs et projets

| Principaux enjeux et défis | Les objectifs | Les projets |
|---|--|---|
| Axe La portée collective du paysage | | |
| 1. Reconnaître la portée collective du paysage à l'échelle régionale | 1.1 Mettre en place un projet régional de paysage | 1-Action Paysage : OBNL |
| | 1.2 Promouvoir le paysage comme composante essentielle de l'identité, de la qualité et de la beauté de l'environnement naturel et bâti, de la santé des milieux de vie et comme expression du mieux-être de la population en relation avec la création d'un milieu attractif supportant le développement régional | 2-Paysages de villégiature en forêt 3-Économie et Paysages |
| Axe La compétence et l'appropriation responsable du paysage | | |
| 2. Assurer la prise en compte du paysage par ceux qui transforment les paysages | 2.1 Contribuer à responsabiliser les décideurs à l'égard de leur rôle dans la création et le maintien de paysages de qualité | 4-Tournées de paysage régionales 5- Tournées de paysage extra-régionales |
| | 2.2 Sensibiliser et former les divers intervenants régionaux à l'interdisciplinarité et à la spécificité des problématiques liées au paysage | 6-Formations de paysage |
| | 2.3 Favoriser la conciliation des valeurs et aider la population à identifier et à comprendre les caractéristiques, la valeur et la fragilité des paysages et à exprimer ses aspirations | 7- Forum : paysages d'entrée de ville et de village |
| | 2.4 Sensibiliser et éduquer les enfants et les jeunes au paysage | 8- Dessins de paysages |
| Axe La cohérence durable du développement avec le paysage | | |
| 3. Assurer l'intégrité, la beauté, la diversité et l'identité des paysages | 3.1 Favoriser l'intégration transversale du paysage dans les schémas d'aménagement et de développement du territoire, les plans et règlements d'urbanisme locaux, les politiques culturelle, environnementale, les plans de développement agricole, économique, touristique et de transport, et dans toutes autres politiques avant un lien direct ou indirect avec le paysage | 9-Boîte à outils paysage |
| | 3.2 Favoriser la prise en compte cohérente du paysage dans le développement de l'excellence concernant les grands secteurs de l'économie régionale : la forêt, l'aluminium, l'agriculture, le tourisme d'aventure, l'écotourisme et les services. | 10-Animation paysage. |

3.0 LA DÉFINITION DES PROJETS

Les projets proposés s’inspirent d’une liste de projets énoncés au cours des rencontres du Comité Paysages, d’actions mises en œuvre par d’autres groupes ou d’exemples tirés de divers documents de référence.

Les instruments novateurs s’intéressent aux paysages du quotidien, comme les paysages urbains, de banlieue, villageois, commerciaux ou industriels, alors que les instruments plus classiques dirigent leur attention vers les paysages exceptionnels. Les instruments innovants favorisent la participation du public, la pluridisciplinarité et créent des mécanismes incitatifs.

Pour chaque projet, sont résumés les objectifs, la description du projet lui-même, les clientèles visées, les étapes de mise en œuvre, la nature du produit principal et des produits associés complémentaires, l’échéancier, l’estimation budgétaire et les pistes de financement possible.

3.1 Projet 1 - Action Paysage

| Axe 1 | La portée collective du paysage |
|----------------------------|---|
| Objectif | Mettre en place un projet régional de paysage. |
| PROJET 1 | ACTION PAYSAGE |
| Objectifs du projet | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un organisme autonome dédié à la promotion et à la mise en valeur des paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean. |
| Description | <p>Le projet « Action paysage » permet de rendre permanent et d’officialiser le Comité Paysages actuel afin d’étendre ses moyens d’action. Cet organisme devient le porteur régional du dossier paysage. Il poursuit la mission du Comité Paysages.</p> <p>Son rôle consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À être un leader de l’action régionale en matière de paysage ; ▪ À mettre en œuvre des actions de concertation, de partage d’expériences et de sensibilisation sur les paysages de la région ; ▪ À offrir des services en matière de paysage grâce à la constitution d’une banque de ressources professionnelles ; ▪ À recruter les divers moyens financiers pour réaliser les projets ; ▪ À motiver et à assurer l’implication des divers intervenants, partenaires et de la population de la région. <p>L’organisme et ses représentants doivent répondre aux conditions et qualités suivantes pour assurer le succès de leur mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être crédible dans le milieu ; ▪ Être rassembleur et prêt à concilier les intérêts parfois divergents d’une collectivité ; ▪ Être en mesure de s’associer la collaboration des divers intervenants de la région. |
| Clientèles | Organismes membres du Comité Paysages. |

| | |
|--------------------------|---|
| Mise en oeuvre | <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration des modalités de financement transitoire pour l'engagement d'une ressource et obtention du financement auprès de partenaires ; 2. Engagement d'une ressource professionnelle comme directeur(trice) de projet. L'organisme doit disposer d'une ressource qui agit comme coordonnateur des projets. La ressource dispose de connaissances en paysage, est issue de l'architecture de paysage, de l'aménagement du territoire ou d'une discipline connexe. Cet engagement suppose les étapes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o La mise sur pied d'un comité d'embauche ; o L'appel de candidatures ; o Le choix et l'engagement de la ressource ; 3. Nomination d'un conseil d'administration ; 4. Définition du mandat et de la mission de l'organisme ; 5. Choix d'une adresse et hébergement possible auprès d'un organisme hôte comme le CLS ou le SARP, ou la CRÉSLSJ ; 6. Conception d'une image graphique et de cartes d'affaires ; 7. Obtention des lettres patentes de l'organisme ; 8. Plan de communication et conférence de presse de manière à faire connaître le nouvel organisme. 9. Création et mise en ligne d'un site Web ; 10. Campagne de financement. |
| Produit principal | <p><u>Organisme autonome</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un organisme à but non lucratif, dédiée au paysage. ▪ Deux choix s'offrent au comité celui d'un organisme relié au politique par un lien étroit avec la CRÉSLSJ ou d'un organisme apolitique pouvant par exemple, être rattaché au SARP. |
| Produits associés | <p><u>Plan de communication</u></p> <p>Campagne de marketing de l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence de presse : événement avec invités spéciaux et les médias, cocktail pour le lancement de l'image graphique ; ▪ Rédaction de communiqués de presse ; ▪ Entrevues avec les médias (radio, télévision, journaux, revues spécialisées) ; ▪ Cette campagne de publicité sur l'organisme est associée au lancement d'un événement comme le forum. <p><u>Site Web</u></p> <p>Un outil de diffusion Internet : « Tout sur le paysage régional ».</p> <p>La création d'un site Web vise la mise en ligne d'une véritable plate-forme d'échange et de diffusion sur le paysage régional. Il sert de vitrine pour toutes les actions des trois axes du plan et de relais vers les actions entreprises par les partenaires de l'organisme dans la région. C'est LA référence en matière de paysage dans la région. On y trouve :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La présentation de l'organisme : historique de l'organisme, mission, coordonnées, composition du CA, liste des partenaires, résumé du plan |

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|---------------------------|--|---|------------------|--|--|-----------------------------|-----------------|---|--|
| | <p>d'action, identification des membres et représentants ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La programmation des événements de l'organisme ; ▪ Une bibliothèque virtuelle d'ouvrages traitant de paysage : tout document produit par l'organisme, par des partenaires de la région ou provenant d'ailleurs au Québec et dans le monde ; ▪ Un Bulletin Paysage : un bulletin bimestriel résumant l'actualité régionale en matière de paysage avec article éditorial, résumé d'actions paysagères régionales, les publications d'intérêt ; ▪ Des échanges et communications sur le paysage via les réseaux sociaux ; ▪ Un répertoire des contacts et ressources utiles. <p>La mise en œuvre d'un site Web requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une entente d'hébergement auprès d'un organisme qui dispose d'un « Webmestre » ; ▪ La conception du site Internet : élaboration de la conception graphique, des éléments de contenu, recherche de photographies, rédaction des textes de présentation ; ▪ La mise en ligne avec inscription du domaine d'usager, la publicité du site et son inscription auprès de moteurs de recherche et la mise en place d'un protocole de mise à jour ; ▪ La création d'une liste de diffusion. <p><u>Campagne de financement et de levée de fonds</u></p> <p>Réalisation d'une campagne pour le financement de l'organisme et le soutien financier des projets du plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres d'organismes et de ministères ; ▪ Campagne de levée de fonds avec le projet Dessins de paysage. | | | | | | | | | | |
| Échéancier | <p><u>L'organisme</u></p> <p>La mise en place de l'organisme doit pouvoir se réaliser en parallèle de la mise en œuvre des projets prioritaires du plan d'action afin de faciliter la transition.</p> <p>Délai de mise en place de l'organisme d'un an à deux ans : annonce de l'organisme au Forum afin de créer un momentum.</p> <p><u>Le site Web</u></p> <p>Délai à prévoir pour la construction du site et du réseau : un an.</p> | | | | | | | | | | |
| Estimation budgétaire | <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td data-bbox="418 1440 1279 1486"><u>L'organisme</u></td> <td data-bbox="1279 1440 1437 1486"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="418 1486 1279 1797" style="text-align: right;">Coûts récurrents / budget annuel</td> <td data-bbox="1279 1486 1437 1797" style="text-align: center;">66 000 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="418 1797 1279 1843"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loyer de l'organisme avec partage de services (660 \$/m) : 8 000 \$ ▪ Frais courants de fonctionnement (services publics, frais de bureau, vérification comptable, assurances, frais de déplacement...) : 8 000 \$ ▪ Salaire annuel pour la direction générale de l'organisme, pour la coordination des projets ou leur réalisation / tâche équivalente à 5 jours/semaine : 50 000 \$. </td> <td data-bbox="1279 1797 1437 1843"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="418 1843 1279 1892" style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</td> <td data-bbox="1279 1843 1437 1892" style="text-align: center;">5 000 \$</td> </tr> <tr> <td data-bbox="418 1892 1279 1892"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation : ordinateur, imprimante, bureau, filière, ect </td> <td data-bbox="1279 1892 1437 1892"></td> </tr> </table> | <u>L'organisme</u> | | Coûts récurrents / budget annuel | 66 000 \$ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loyer de l'organisme avec partage de services (660 \$/m) : 8 000 \$ ▪ Frais courants de fonctionnement (services publics, frais de bureau, vérification comptable, assurances, frais de déplacement...) : 8 000 \$ ▪ Salaire annuel pour la direction générale de l'organisme, pour la coordination des projets ou leur réalisation / tâche équivalente à 5 jours/semaine : 50 000 \$. | | Coûts fixes / budget | 5 000 \$ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation : ordinateur, imprimante, bureau, filière, ect | |
| <u>L'organisme</u> | | | | | | | | | | | |
| Coûts récurrents / budget annuel | 66 000 \$ | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Loyer de l'organisme avec partage de services (660 \$/m) : 8 000 \$ ▪ Frais courants de fonctionnement (services publics, frais de bureau, vérification comptable, assurances, frais de déplacement...) : 8 000 \$ ▪ Salaire annuel pour la direction générale de l'organisme, pour la coordination des projets ou leur réalisation / tâche équivalente à 5 jours/semaine : 50 000 \$. | | | | | | | | | | | |
| Coûts fixes / budget | 5 000 \$ | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation : ordinateur, imprimante, bureau, filière, ect | | | | | | | | | | | |

| | | |
|------------------------------|--|------------------|
| | <p style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception graphique d'un logo et de cartes ▪ Plan de communication et conférences de presse. | 2 000 \$ |
| | <u>Le site Web</u> | |
| | <p style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception et mise en ligne du site Internet par une ressource spécialisée : 8 000 \$ ▪ Rédaction des textes par le coordonnateur : ----- ▪ Lancement du site Web et activités de diffusion : 2 000 \$. | 10 000 \$ |
| | <p style="text-align: right;">Coûts récurrents / budget annuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hébergement du site : 2 000 \$/année (160 \$/mois) ▪ Entretien et mise à jour du site incluant la mise en ligne d'un Bulletin Paysage avec accès électronique à différentes rubriques : 10 000 \$ / année. | 12 000 \$ |
| | Campagne de financement | |
| | <p style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de reproduction de dessins de paysage. | 10 000 \$ |
| Pistes de financement | <p>Aucun financement statutaire récurrent d'un organisme dédié au paysage n'est disponible actuellement par un ministère, par exemple comme dans le cas des organismes de bassin versant. La structure financière de l'organisme s'avère un point décisif concernant sa viabilité. Le financement de l'organisme peut dépendre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Conférence régionale des Élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des MRC participantes de la région, Ville de Saguenay, du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean ; ▪ Des CLD et ATR de la région ; ▪ De différents ministères et agences para-gouvernementales, tant provincial que fédéral, pensons notamment à la SADC ; ▪ L'adhésion à titre de membre individuel, corporatif ou institutionnel ; ▪ Financement par projet, par service offert ou par levée de fonds. <p>En complément, le financement du site Web pourrait profiter de commandites par un ou des partenaires touristiques et d'une grande entreprise régionale.</p> | |

3.2 Projet 2 - Paysages de villégiature en forêt

| | |
|----------------------------|--|
| Objectif | Promouvoir le paysage comme composante essentielle de l'identité, de la qualité et de la beauté de l'environnement naturel et bâti, de la santé des milieux de vie et comme expression du mieux-être de la population en relation avec la création d'un milieu attractif supportant le développement régional. |
| PROJET 2 | PAYSAGES DE VILLÉGIATURE EN FORÊT |
| Objectifs du projet | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Colliger les connaissances déjà existantes afin d'identifier les valeurs d'attachement aux qualités des paysages de villégiature en milieu forestier ; ▪ Croiser des regards entre les valeurs ancestrales, anciennes, contemporaines et en mutation ; ▪ Identifier la relation à l'espace, à des éléments particuliers du paysage, à des ambiances, à des expériences sensorielles ou à des pratiques actuelles, anciennes ou disparues ; ▪ Développer une approche alternative d'implantation de la villégiature ; ▪ Créer un outil convivial de communication et de diffusion. |
| Description | <p>Il s'agit d'un projet de synthèse de connaissances qui porte sur un thème précis en relation avec un enjeu reconnu prioritaire par le comité et jugé préoccupant par le Conseil des Montagnais. Le thème de la villégiature en territoire public est retenu par le comité. Le projet se déroule à l'échelle de la région du SLSJ et tire profit d'informations colligées sur le portrait de la villégiature au sein des MRC et auprès du MRNF.</p> <p>De grandes parties du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean correspondent à des territoires ancestraux ilnu. La villégiature se superpose à la trame de l'époque de la colonisation et aux traces plus anciennes autochtones. Le paysage se construit et se modifie au gré des activités quotidiennes de chacun. Ces activités évoluent et ne sont pas toujours bien maîtrisées en respect des qualités du paysage.</p> <p>Le chalet donne accès à un espace imaginaire de nature. À ses débuts, le villégiateur s'est satisfait de simples chalets en bois rond dans le bois, du camp de chasse ou de modestes chalets d'été au bord d'un lac. L'engouement pour la résidence secondaire et la démocratisation de l'accès aux plans d'eau ont contribué à multiplier les sites de villégiature en forêt ou en bordure des cours d'eau. Désormais, le chalet quatre-saisons et le lotissement de petits terrains transforment ces espaces et modifient ces paysages « naturels ». Des conflits d'usage émergent également avec la multiplication des activités. Pourtant, chaque villégiateur a un attachement particulier à l'égard du paysage qu'il a investi.</p> <p>La synthèse de connaissances peut être précieuse pour comprendre les valeurs portées par la population du SLSJ et leur rapport à l'espace et aux paysages. Le projet met aussi en évidence le lien avec la toponymie et le vocabulaire vernaculaire, associés à des lieux-dits, à des éléments naturels du paysage ou à d'anciennes pratiques sur le territoire.</p> <p>Un premier volet du projet cerne l'histoire et l'évolution des territoires publics de villégiature : passé géologique et géomorphologique, occupations, transformations, évolution du paysage. Il s'agit de faire le lien entre l'ancien paysage habité et le paysage actuel afin de comprendre les transformations paysagères et comment s'articulent les valeurs d'attachement aux qualités du paysage. Le second volet consiste à illustrer des exemples de bonnes pratiques de villégiature respectueuse du paysage forestier et de présenter un argumentaire démontrant les impacts des pratiques inappropriées et les avantages de mettre en œuvre une approche alternative de la villégiature dans les territoires publics.</p> |

| | |
|--------------------------|---|
| Clientèles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipe pluridisciplinaire regroupant les domaines de l'histoire, géographie, ethnologie, architecture de paysage, géomatique ; ▪ Les décideurs ; ▪ Les administrations responsables. |
| Mise en oeuvre | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise sur pied d'un comité aviseur constitué de 3 à 5 personnes. Le comité aviseur sera impliqué notamment dans le choix des lieux et des bonnes pratiques illustrant une approche respectueuse de villégiature. 2. Choix de la modalité de réalisation par le coordonnateur de l'organisme, avec la participation de consultants externes ou de chercheurs liés à une institution. Dans le cas d'une firme de consultants, procéder à un appel d'offres sur invitation à partir des termes de référence définis. Dans le cas d'un groupe de recherche, préciser l'entente de collaboration avec l'institution, l'équipe de recherche. Valider le budget. 3. Obtention du financement et de la collaboration des MRC, du MRNF et de la CRÉ ; 4. Identification des lieux où se profile un enjeu concernant la villégiature selon les connaissances existantes : choix d'un maximum de quatre lieux répartis dans les quatre MRC ; 5. Synthèse des connaissances en les articulant en regard des valeurs paysagères : valeurs visuelles, identitaires, emblématiques, historiques, culturelles, environnementales, sociales, économiques, touristiques, et identification des lieux dans lesquels s'incarnent ces valeurs; synthèse sous forme de textes résumés. 6. Diffusion et partage des documents synthèse : textes et présentations power point auprès des administrations responsables. |
| Produit principal | <p><u>Portrait de paysages de villégiature forestière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse des territoires d'étude et portrait de l'évolution de ces paysages : textes concis sur l'évolution de l'occupation, les attraits, le milieu naturel, photographies comparant l'ancien paysage et l'actuel ; ▪ Synthèse des valeurs et des composantes paysagères sensibles ; ▪ Identification et illustration des bonnes pratiques qui assurent la préservation et la mise en valeur des paysages de villégiature en forêt et des pratiques à éviter qui génèrent une dégradation ou une transformation non souhaitable de ces paysages. |
| Produits associés | <p><u>Présentation power point</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation destinée aux décideurs et aux administrations responsables afin de les sensibiliser à la nécessité de mettre en place une approche alternative de villégiature en forêt. |
| Échéancier | Délai global envisagé : de six mois à un an. |

| | | |
|------------------------------|---|------------------|
| Estimation budgétaire | <u>Portrait de paysages de villégiature forestière</u> | |
| | Coûts fixes / budget | 50 000 \$ |
| | Le budget sera influencé par les modalités de réalisation. Dans le cas où le chargé de projet correspond au coordonnateur de l'organisme, le budget affecté au projet sera inclus dans le salaire du coordonnateur. | |
| | <u>Présentation power point</u> | |
| | Coûts fixes / budget | ----- \$ |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclus dans l'item budgétaire précédent. | |
| Pistes de financement | Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, MRC ; Agences fédérales et SADC ; CRÉ, MAMROT, MRNF ; Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRNT). | |

3.3 Projet 3 – Économie et paysages

| | |
|----------------------------|---|
| Objectif | Promouvoir le paysage comme composante essentielle de l'identité, de la qualité et de la beauté de l'environnement naturel et bâti, de la santé des milieux de vie et comme expression du mieux-être de la population en relation avec la création d'un milieu attractif supportant le développement régional. |
| PROJET 3 | ÉCONOMIE ET PAYSAGES |
| Objectifs du projet | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cerner l'influence de la qualité des paysages sur le marché immobilier ; ▪ Comprendre les valeurs et les perceptions des propriétaires, des intervenants et des décideurs ; ▪ Cerner l'influence du cadre réglementaire dans la création de paysages de qualité et dans la plus-value mobilière ; ▪ Spatialiser les résultats obtenus ; ▪ Créer un outil convivial de restitution des connaissances. |
| Description | <p>La valeur d'un terrain et d'un bâtiment est influencée par plusieurs critères dont des critères reliés à la qualité du cadre de vie ou à la santé du milieu de vie. Par exemple, la présence d'équipements collectifs de proximité (piste cyclable, trottoirs, parc aménagé, etc.) dans un quartier ou la présence d'arbres matures ou d'un boisé aménagé de sentiers influence la qualité de vie des résidents et par le fait même peut influencer la valeur d'achat ou la valeur locative. La qualité et la santé du milieu de vie influencent également le choix d'une localité pour établir sa résidence permanente ou secondaire. En effet, on peut supposer qu'il y a une capitalisation influencée par la qualité des paysages. Il s'agit de valider si la qualité du cadre de vie est associée à une plus grande richesse foncière. Si oui, à quels critères du paysage peut-on relier cette richesse foncière ?</p> <p>Plusieurs règlements provinciaux, régionaux ou municipaux ont une incidence sur la qualité des paysages et contribuent également à rehausser la valeur marchande d'une propriété. Pensons par exemple aux règlements de contrôle de l'abattage d'arbres ou de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).</p> <p>La qualité du cadre de vie peut avoir une influence sur la valeur foncière d'un terrain</p> |

| | |
|--------------------------|---|
| | <p>résidentiel ou de villégiature. La zone d'étude s'étend à l'ensemble de la région. L'étude vise l'analyse de différents cas de figure, résidentiels et de villégiature, répartis dans la région. Il ne s'agit pas nécessairement de secteurs unifonctionnels. L'étude considère l'analyse d'une variété de cas situés dans un village, dans une ville, aux abords du Saguenay ou d'un autre cours d'eau ou ailleurs.</p> <p>Le projet consiste en la réalisation d'une étude pluridisciplinaire qui met en relation les qualités du paysage et la valeur marchande des propriétés étudiées dans un quartier ou un secteur donné. La valeur foncière sert d'indicateur. Un premier volet cerne les prix du marché et illustre sur une base cartographique géoréférencée, les variations de la valeur marchande sur le territoire. Le second volet repère les différents cas de figure où la valeur marchande est plus élevée et cerne les qualités des paysages en relation avec les différents cas choisis, de même que les perceptions du paysage associés à chaque cas. Le troisième volet concerne l'analyse du cadre réglementaire en vigueur en relation avec chaque cas d'étude.</p> |
| Clientèles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipe pluridisciplinaire rassemblant les domaines de l'économie, de la fiscalité, de l'architecture de paysage, de la géomatique... ▪ Décideurs, intervenants et planificateurs. |
| Mise en oeuvre | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise sur pied d'un comité aviseur constitué de 3 à 5 personnes ; 2. Choix de la modalité de réalisation avec un groupe de consultants ou avec un groupe de recherche. Dans le cas d'une firme de consultants, procéder à un appel d'offres sur invitation à partir des termes de référence définis. Dans le cas d'un groupe de recherche, préciser l'entente de collaboration avec l'institution, l'équipe de recherche. Valider le budget. 3. Entente de collaboration avec les MRC et Ville de Saguenay pour l'accès aux données de valeur foncière et géoréférencées du territoire ; 4. Obtention du mode de financement ; 5. Réalisation de l'étude ; 6. Rencontre du comité aviseur sur les résultats de l'étude à chaque étape. Le comité aviseur sera particulièrement impliqué dans le choix des secteurs d'analyse et des personnes à interviewer ; 7. Publication, diffusion et partage des résultats : textes et vidéos auprès des communautés touchées et des administrations responsables. |
| Produit principal | <p><u>Étude des indices de qualité paysagère dans la valeur marchande</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse statistique des valeurs foncières ; ▪ Spatialisation des gradients de valeur foncière sur une carte géoréférencée ; ▪ Identification et analyse de quartiers ou de secteurs résidentiels et de villégiature où les valeurs foncières sont les plus élevées et choix des cas d'étude. (Il est recommandé de limiter les cas à un maximum de huit cas) ; ▪ Analyse des caractères et des qualités du paysage environnant en relation avec chaque cas selon les indices suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aspect emblématique : éléments identitaires reconnus et éléments de notoriété confirmée ; ○ Aspect visuel et esthétique : importance et intérêt des points de vue et panoramas, visibilité du secteur, qualité esthétique du secteur, présence de repères ; ○ Aspect naturel et écologique : milieux naturels d'intérêt ou protégés, rivières, lacs, forêt, boisés, arbres matures ou autres ; |

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|-----------------------------|------------------|---|--|-------------------------------------|--|-----------------------------|-----------------|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Aspect patrimonial : sites patrimoniaux reconnus ou d'intérêt, valeur historique du secteur, de lieux ou de bâtiments, qualité et valorisation des patrimoines ; ○ Attraités récréatifs, touristiques et culturels : proximité, qualité et intérêt d'équipements récréatifs ou sportifs (parcs, circuits, réseaux cyclables et piétonniers) récréo-touristiques et culturels ; ○ Aspect social : proximité, diversité et facilité d'accès aux équipements récréatifs, touristiques et culturels, pouvoir d'attraction des sites et parcours, desserte des diverses clientèles (jeunes, adultes, aînés) ; <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des divers instruments de planification en vigueur qui encadrent le développement des quartiers ou secteurs reliés à chaque cas ; ▪ Entrevues ciblées de propriétaires, de promoteurs, d'agents immobiliers, d'évaluateurs fonciers et de décideurs sur leurs perceptions quant à la qualité du paysage de chaque cas ; ▪ Synthèse : identification des indices de paysage créant une plus-value. | | | | | | | | | | |
| Produits associés | <p><u>Plan de communication des résultats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Capsules vidéos des entrevues filmées de promoteurs, d'agents immobiliers, d'évaluateurs fonciers et de décideurs : diffusion sur le Web, diffusion en circuit fermé lors de journées de formation ; ▪ Diffusion de l'étude : résumés exécutifs, articles auprès de revues et groupes spécialisés, ▪ Power point : outil de vulgarisation des résultats pour fin de présentation aux décideurs, aux MRC et à ceux qui gèrent et planifient le territoire. | | | | | | | | | | |
| Échéancier | Les études menées par des équipes de recherche se déroulent généralement sur de plus longs délais. Un délai minimal d'un an est à prévoir pour la réalisation de l'ensemble de l'étude. | | | | | | | | | | |
| Estimation budgétaire | <p><u>Étude d'indices de qualité paysagère dans la valeur marchande</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</td> <td style="text-align: right;">50 000 \$</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte de spatialisation des valeurs foncières et choix des cas : 5 000 \$ avec la participation des MRC et de Ville de Saguenay ▪ Analyse des qualités du paysage des cas choisis et identification des instruments de planification en vigueur : 30 000\$ ▪ Entrevues filmées : 5 000 \$ ▪ Synthèse, articles de diffusion et de vulgarisation : 10 000 \$. </td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Plan de communication</u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</td> <td style="text-align: right;">5 000 \$</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion des entrevues sur le site Web : 3 000 \$ ▪ Lancement, rencontres de présentation : 2 000 \$. </td> <td></td> </tr> </table> | Coûts fixes / budget | 50 000 \$ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte de spatialisation des valeurs foncières et choix des cas : 5 000 \$ avec la participation des MRC et de Ville de Saguenay ▪ Analyse des qualités du paysage des cas choisis et identification des instruments de planification en vigueur : 30 000\$ ▪ Entrevues filmées : 5 000 \$ ▪ Synthèse, articles de diffusion et de vulgarisation : 10 000 \$. | | <u>Plan de communication</u> | | Coûts fixes / budget | 5 000 \$ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion des entrevues sur le site Web : 3 000 \$ ▪ Lancement, rencontres de présentation : 2 000 \$. | |
| Coûts fixes / budget | 50 000 \$ | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carte de spatialisation des valeurs foncières et choix des cas : 5 000 \$ avec la participation des MRC et de Ville de Saguenay ▪ Analyse des qualités du paysage des cas choisis et identification des instruments de planification en vigueur : 30 000\$ ▪ Entrevues filmées : 5 000 \$ ▪ Synthèse, articles de diffusion et de vulgarisation : 10 000 \$. | | | | | | | | | | | |
| <u>Plan de communication</u> | | | | | | | | | | | |
| Coûts fixes / budget | 5 000 \$ | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffusion des entrevues sur le site Web : 3 000 \$ ▪ Lancement, rencontres de présentation : 2 000 \$. | | | | | | | | | | | |
| Pistes de financement | CLD, SADC, CRÉ, MRC, Ville de Saguenay, MDEIE, MAMROT Municipalités et villes. | | | | | | | | | | |

3.4 Projets 4 et 5 – Tournées de paysage régionales et extra-régionales

| Axe 2 | La compétence et l'appropriation responsable |
|------------------------------|--|
| Objectif | Contribuer à responsabiliser les décideurs à l'égard de leur rôle dans la création et le maintien de paysages de qualité. |
| Objectifs des projets | <p>Les décideurs possèdent peu de temps et sont sollicités par des problématiques de plus en plus complexes. Leur intérêt doit être capté par une approche concrète. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les élus autour de la question du paysage ▪ Convaincre les décideurs que la planification et l'aménagement des paysages peut être rentable économiquement pour une ville et une région ; ▪ Apprendre à « voir le paysage » de manière à faire prendre conscience des atouts du paysage, de ses faiblesses, des réalités diverses et de ses évolutions ; ▪ Susciter une volonté d'action collective ; ▪ Privilégier un mode dynamique de découverte et une approche sensorielle forte ; ▪ Créer des interactions avec d'autres élus pouvant agir comme motivateur. |
| Clientèles | <p>Élus municipaux et régionaux, décideurs, dirigeants d'entreprises et professionnels dans la zone d'influence des décideurs.</p> <p>Le succès des tournées de paysage sera assuré avec la présence de leaders positifs de la région.</p> |
| Description | <p>Les élus participent à une visite guidée et animée de lieux ciblés. À chaque endroit, ils sont mis en immersion dans le paysage, introduits aux problématiques ou menaces, aux transformations mal maîtrisées ou aux bons coups réalisés. Sur les lieux, ils rencontrent divers intervenants et peuvent échanger avec eux afin de mieux comprendre les défis liés au paysage.</p> <p>Les tournées régionales sont essentielles pour connecter les décideurs aux problématiques paysagères propres à la région et pour favoriser une synergie régionale. Les tournées à l'extérieur de la région se révèlent très instructives mais souvent leurs retombées sont moins prévisibles. Toutefois, elles peuvent créer une forte stimulation mais elles requièrent, en contrepartie, un effort plus important de planification.</p> |
| PROJET 4 | TOURNÉES DE PAYSAGE RÉGIONALES |
| Mise en oeuvre | <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification de projets de paysage réussis dans la région ; 2. Choix d'une cible thématique et des lieux de visite ; 3. Entente de collaboration avec les municipalités ou MRC concernées ; 4. Définition du programme, des personnes à rencontrer et du conférencier ; 5. Validation du budget ; 6. Recherche du financement ; 7. Cible des décideurs participants : collaboration avec un réseau de professionnels pour s'assurer de la participation de décideurs d'influence en relation avec le dossier paysage; 8. Tenue de la tournée ; 9. Conception d'une trousse et envoi aux participants. |

| | | |
|------------------------------|--|-----------------|
| Produit principal | <u>Tournées régionales :</u> | |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite d'une demi-journée en autobus avec animateur, suivie d'un lunch avec dégustation de produits locaux et conférence-débat par un invité choc. | |
| Produits associés | <u>Conception d'une trousse :</u> | |
| | <p>La trousse sert d'aide-mémoire et à diriger l'information vers les messages importants à laisser aux participants. La trousse correspond à un document couleur succinct qui résume les problématiques paysagères des lieux visités et collige des données pertinentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des personnes rencontrées (titres et coordonnées) ; ▪ Résumé des principaux points sur les projets ; ▪ Envoi électronique aux participants. | |
| Échéancier | <p>La tenue d'au moins une tournée régionale est prioritaire avant la tenue d'une visite à l'extérieur de la région.</p> <p>Il est suggéré de réaliser deux tournées régionales sur les cinq ans du plan d'action.</p> | |
| Estimation budgétaire | <u>Tournée régionale</u> | |
| | Coûts fixes / budget par tournée | 1 800 \$ |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Location d'un autobus nolisé : 500 \$ ▪ Traiteur pour lunch (25 \$/pers) 40 personnes : 1 000 \$ ▪ Accompagnement du groupe par le coordonnateur : ----- ▪ Frais de déplacement pour un invité : 300 \$ | |
| | <u>Conception d'une trousse</u> | |
| | Coûts fixes / budget | ----- |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche, rédaction, montage graphique et coordination par le coordonnateur de l'organisme : budget du coordonnateur. ▪ Envoi électronique de la trousse : -----. | |
| Pistes de financement | CLD, SADC, CRÉ, MRC, Ville de Saguenay, Conseil des Montagnais, ATR Municipalités, villes. | |
| PROJET 5 | TOURNÉES DE PAYSAGE EXTRA-RÉGIONALES | |
| Description | <p>Tournée à Québec, à titre d'exemple : visite de projets d'aménagement de paysages (colline parlementaire, Promenade Samuel-de-Champlain, Baie de Beauport), de planification (Lebourgneuf, Cité Verte, secteur d'Estimauville), rencontres de représentants de la Commission de la Capitale nationale de Québec et de la Ville de Québec, visites de développement résidentiel avec règlements de foresterie urbaine à Lac-Beauport.</p> <p>Ailleurs au Québec, à titre d'exemple : Petite-Rivière-Saint-François dans Charlevoix et rencontre de responsables du Groupe Le Massif, rencontre de représentants du Comité Paysages de Charlevoix et de la CRÉ de la Capitale-Nationale, rencontre de représentants du Comité Paysages de la région des Laurentides, rencontre de représentants de Paysages estriens,</p> | |
| Mise en oeuvre | <ol style="list-style-type: none"> 1. Confirmation de la cible thématique, du lieu et de la nature des projets visés ; 2. Entente de collaboration pour une des destinations : Québec avec la Ville de Québec et la CCNQ, la CRÉ de la Capitale-Nationale ou la CRÉ des | |

| | | |
|------------------------------|---|-----------------|
| | <p>Laurentides ;</p> <p>3. Définition du programme de visites et de rencontres ;</p> <p>4. Recherche du financement ;</p> <p>5. Cible des décideurs participants : collaboration avec un réseau de professionnels pour s'assurer de la participation de décideurs d'influence en relation avec le dossier paysage;</p> <p>6. Tenue de la tournée ;</p> <p>7. Conception d'une trousse et envoi aux participants.</p> | |
| Produit principal | <p><u>Tournée extra-régionale</u></p> <p>Tournée de deux jours visant à visiter des projets réussis au Québec de gestion, de planification ou d'aménagement des paysages et à rencontrer les équipes et les décideurs associés à ces projets.</p> | |
| Produits associés | <p><u>Conception d'une trousse :</u></p> <p>La trousse sert d'aide-mémoire mais surtout à diriger l'information vers les messages importants à laisser aux participants. La trousse correspond à un document couleur d'une quinzaine de pages, qui résume les problématiques paysagères des lieux visités et collige des données pertinentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste des personnes rencontrées (titres et coordonnées) ; ▪ Résumé des principaux points sur les projets ; ▪ Envoi électronique aux participants. | |
| Échéancier | <p>Un délai de trois à six mois peut s'avérer suffisant pour planifier et coordonner une telle activité.</p> | |
| Estimation budgétaire | Tournée extra-régionale | |
| | Coûts fixes / budget par tournée | 2 800 \$ |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Location d'un autobus nolisé, Saguenay/Montréal, aller-retour sur 2 jours et frais de séjour du chauffeur : 2 800 \$. ▪ Frais de séjour (hébergement et repas) : environ 175 \$/jour pour chaque participant, à être assumé et prévu par chaque participant ▪ Accompagnement du groupe par le coordonnateur : ---- | |
| | Conception d'une trousse | |
| | Coûts fixes / budget | ----- |
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche, rédaction, montage graphique et coordination par le coordonnateur de l'organisme : budget du coordonnateur. ▪ Envoi électronique de la trousse : ----. | |
| Pistes de financement | <p>CLD, SADC, CRÉ, MRC, municipalités, ATR</p> <p>Frais d'inscription des participants.</p> | |

3.5 Projet 6 – Formations paysage

| | |
|----------------------------|---|
| Objectif | Sensibiliser et former les divers intervenants régionaux à l'interdisciplinarité et à la spécificité des problématiques liées au paysage |
| PROJET 6 | FORMATIONS PAYSAGE |
| Objectifs du projet | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une préoccupation transversale à l'égard du paysage ; ▪ Outiller les intervenants régionaux pour agir dans le respect des traits particuliers des paysages de la région ; ▪ Rendre accessibles les connaissances sur les paysages produites par le CLS et par les MRC et Ville de Saguenay ; ▪ Créer des réseaux, des liens et des échanges entre des professionnels de la région issus de diverses filières et disciplines. |
| Description | Le projet consiste en la tenue de journées de formation destinées à différentes filières d'intervenants. Les participants sont introduits à la notion de paysage mais surtout ils se familiarisent avec les traits identitaires des paysages de la région. La formation s'étale sur deux jours. Elle est donnée par un(e) spécialiste en paysage auquel se greffent des invités de la région qui ont documenté les aspects et cas régionaux. |
| Clientèles | <p>En priorité auprès de clientèles cibles en relation avec les thèmes prioritaires retenus par le comité.</p> <p>Municipalités, communautés autochtones, administrations : urbanistes, aménagistes, agents aux permis de construction, inspecteurs municipaux, membres de Comités consultatifs d'urbanisme, agents ruraux, agents de développement ;</p> <p>Professionnels et techniciens de la région : ceux qui conçoivent des transformations du paysage et qui sont reliés aux domaines de l'aménagement, de la construction, du génie : concepteurs, architectes, architectes paysagistes, paysagistes, ingénieurs, arpenteurs-géomètres, techniciens, biologistes, professionnels du domaine de l'environnement, etc.</p> |
| Mise en oeuvre | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix des intervenants en relation avec un enjeu retenu prioritaire par le comité ▪ Identification des ressources pour les formations |
| Produit principal | <p><u>Formation de deux jours</u></p> <p>La formation est développée selon le programme suivant :</p> <p>Jour 1 /matinée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction à la notion de paysage ; ▪ Les valeurs paysagères : emblématiques, visuelles, patrimoniales, environnementales, récréo-touristiques, sociales, économiques ; ▪ Lois et politiques concernant le paysage au Québec ; ▪ Les approches émergentes ailleurs dans le monde : États-Unis, Europe ; <p>Jour 1 / après-midi et jour 2</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Introduction aux signatures paysagères régionales ; ▪ Le paysage dans les schémas d'aménagement et de développement de la région ; ▪ Présentation de bons coups régionaux ; |

| | | |
|------------------------------|---|-----------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> Visites de terrain : initiation à la lecture de paysage, visites de cas réussis, problématiques des lieux et appréciation des solutions développées. | |
| Produits associés | <p><u>Formation d'introduction au paysage : 1 journée</u></p> <p>La formation d'une journée, plus malléable, permet de sensibiliser divers acteurs et intervenants sur ce qu'est le paysage, sur les bonnes manières de l'approcher et sur la présentation de différents cas et projets en relation avec les préoccupations des participants.</p> <p><u>Conception d'une trousse pédagogique :</u></p> <p>La trousse paysage représente une véritable boîte à outil pour le participant. La trousse résume l'ensemble du programme de la formation et constitue un document de référence.</p> | |
| Échéancier | La formation complète de deux jours est tributaire de la réalisation du projet de « Boîte à outils Paysage ». La version courte en une journée selon une formule d'introduction au paysage permet d'offrir une formation à plus brève échéance. | |
| Estimation budgétaire | <u>Formation de deux jours</u> | |
| | Coûts fixes / budget par formation | 4 000 \$ |
| | <ul style="list-style-type: none"> Location de salle, pauses et repas (2) : 1 200 \$ Location d'un autobus scolaire : 300 \$ Expert en paysage (honoraires 1 000 \$/jr et frais de déplacement) : 2 500 \$ Envoi électronique de la trousse. | |
| | <u>Formation d'introduction au paysage : 1 jour</u> | |
| | Coûts fixes / budget par formation | 2 000 \$ |
| | <ul style="list-style-type: none"> Location de salle, pauses et un repas : 600 \$ Expert en paysage et frais de déplacement : 1 400 \$. Coordination, annonce et publicité : réseau internet et budget du coordonnateur. Envoi électronique de la trousse pédagogique (présentation power point de l'invité expert). | |
| Pistes de financement | CRÉ, MRC, MAMROT Frais d'inscription des participants (pour un maximum de 30 participants par formation). | |

3.6 Projet 7 – Forum : paysages d’entrée de ville et de village

| | |
|----------------------------|--|
| Objectif | Favoriser la conciliation des valeurs et aider la population à identifier et à comprendre les caractéristiques, la valeur et la fragilité des paysages et à exprimer ses aspirations. |
| PROJET 7 | FORUM : PAYSAGES D’ENTRÉE DE VILLE ET DE VILLAGE |
| Objectifs du projet | <p>Pour plusieurs, le paysage se résume à la carte postale. Le cadre de vie quotidien n’est pas perçu comme un paysage en soi. Certains s’opposent aux changements, surtout si la qualité du cadre de vie individuel est menacée. D’autres souhaitent le développement et la rentabilité sans égard à l’effet créé sur les paysages. La sensibilisation de la population doit viser à ce que le paysage soit l’affaire de tous et non le seul apanage des professionnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un lieu de débats et d’échanges invitant et convivial ; ▪ Connaître les diverses perceptions et les différents regards portés sur la région ; ▪ Faire prendre conscience de la diversité des points de vue de même que des atouts, des faiblesses et des évolutions du paysage ; ▪ Développer des processus de conciliation et de concertation ; ▪ Influencer des décisions individuelles et collectives vers des manières de faire adaptées et concertées. |
| Description | <p>Ce projet consiste en la mise en place d’un forum régional sur le paysage. Le forum devient un lieu de débat sur un thème choisi. Le comité identifie le thème des entrées de ville et de village comme étant prioritaire. Le forum représente un événement clé où les connaissances sont partagées et où les divers points de vue sont présentés publiquement.</p> <p>Afin de rendre le débat concret, le forum s’amorce avec la présentation de la problématique d’entrées de ville et de village, des traits du paysage qu’on y découvre, de son évolution et des enjeux et défis à résoudre. Suit la présentation de divers points de vue qui servent de point de départ aux échanges. Des invités complètent les différents points de vue avec la participation d’invités externes à la région. Les participants sont divisés en ateliers de discussion car tous ne s’expriment pas facilement devant un plus large auditoire. Les points de vue sont consignés. Un animateur facilite les échanges pour chaque groupe de discussion. Une synthèse permet de restituer les avis et les propositions.</p> <p>Les résultats du forum sont communiqués à chaque administration municipale afin de servir d’input à la résolution des enjeux identifiés.</p> |
| Clientèles | <p>Les intervenants-clés reliés au thème des entrées de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La population, des représentants de divers groupes et associations, des professionnels des milieux de la planification, de l’aménagement, du design, de la culture, des élus, des dirigeants d’entreprises, etc. ▪ Les représentants de différents ministères interpellés par le dossier des entrées de ville : MAMROT, MTQ, MCCCCF. |
| Mise en oeuvre | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d’un comité organisateur de l’événement ; 2. Plan de commandite et recherche du financement ; 3. Identification du cas et réalisation du dossier de présentation du cas ; 4. Élaboration du programme : choix des points de vue à présenter en lien avec le projet et choix des invités complémentaires dont un invité de l’extérieur ; |

| | |
|--------------------------|--|
| | <ol style="list-style-type: none"> 5. Conception du matériel promotionnel : programme, affiche ou dépliant ; 6. Élaboration du plan de communication ; 7. Appel de participation et processus d'inscription ; 8. Tenue du forum, contact avec les médias et émission de communiqués de presse ; 9. Rédaction des actes du forum ; 10. Suivi avec les responsables des retombées du forum. |
| Produit principal | <p><u>Forum</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée d'une journée avec invitation de la population et de personnes-cibles. Capacité : env. 100 personnes. <p><u>AM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil par le comité organisateur des invités régionaux et externes, des représentants et des participants; ▪ Présentation de cinq cas dont trois entrées sélectionnées parmi les grandes villes² et deux entrées de village : présentation des caractères du paysage, de l'évolution des lieux avec comparaison de photos anciennes et récentes, de la problématique, des enjeux actuels, appui de la présentation avec des photos et de la vidéo afin de favoriser une découverte sensorielle des lieux. Cet exposé présente le point de vue professionnel de responsables du dossier ; ▪ Présentation de points de vue choisis : par des représentants d'associations ou de groupes, des citoyens ou des décideurs ; ▪ Exposé par un invité externe à la région, un expert ou un intervenant ayant été impliqué dans la planification ou l'aménagement d'une entrée de ville ailleurs au Québec, au Canada ou à l'étranger (invité francophone). <p><u>PM</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers : Les participants sont regroupés en ateliers de discussion pour chaque ville et village. Tour de table et expression des divers points de vue et des attentes des participants concernant le cas concret débattu. Échanges, débat sur les différentes perceptions et valeurs. Synthèse. Énoncé de pistes de solution. Résumé des discussions. Il s'avère important : <ul style="list-style-type: none"> ○ De renvoyer aux participants leurs propres perceptions en reformulant les appréciations et divergences ; ○ De recueillir les avis, de faire réagir sur des situations peu évoquées, de débattre de l'avenir et de favoriser la formulation des besoins ○ D'utiliser des supports visuels en soutien pendant l'atelier (cartes, photos du lieu discuté, transparent...) pour mieux comprendre et colliger les points de vue. ▪ Plénière : présentation par chaque animateur des points forts du débat, des perceptions, des points d'accord, des divergences et des pistes de solution évoquées. Échanges avec la salle, conclusion sur les modalités de suivi. ▪ Cocktail de clôture devant le coucher de soleil et remerciements. |

² Les grandes villes de la région : Saguenay, Alma, Roberval, Dolbeau-Mistassini, Saint-Félicien.

| | | |
|------------------------------|--|------------------|
| Produits associés | <p><u>Dossier préparatoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Dossier synthèse réalisé pour chaque cas par la municipalité impliquée selon les consignes données par le comité afin d'assurer une uniformité dans les aspects à aborder. <p><u>Actes du forum et suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Restitution de la synthèse des ateliers et de la plénière en un cahier complet : conception d'un document électronique comprenant l'accès à des capsules vidéos. Diffusion des actes du forum sur le site Web de l'organisme et envoi électronique aux participants. Rencontre des responsables des municipalités, transfert des actes du forum, discussion des modalités de suivi. | |
| Échéancier | Il est proposé que le forum figure parmi les premières activités du plan d'action. | |
| Estimation budgétaire | Coûts fixes / budget | 15 000 \$ |
| Pistes de financement | <p>CRÉ, MAMROT, MTQ, Tourisme Québec, MDEIE, Hydro-Québec ;</p> <p>Les MRC, les municipalités de la région ;</p> <p>CLD et chambre de commerce régionale ;</p> <p>Commandites et inscriptions.</p> | |

3.7 Projet 8 - Dessins de paysages

| | | |
|----------------------------|--|--|
| Objectif | Sensibiliser et éduquer les enfants et les jeunes au paysage. | |
| PROJET 8 | DESSINS DE PAYSAGES | |
| Objectifs du projet | <ul style="list-style-type: none"> Proposer une définition globale du paysage auprès des jeunes et de la relève ; Favoriser une approche multisensorielle pour s'approprier et comprendre le paysage ; | |
| Description | <p>Le paysage peut être une clé d'entrée vers une multitude de sujets et peut faire appel à diverses disciplines : histoire, géographie, mathématiques, sciences de la terre, dessin, éducation sociale, etc. La réflexion sur le paysage interpelle la sensibilité, les connaissances, l'esprit critique et la créativité de l'enfant. Elle peut aussi contribuer à son éducation civique.</p> <p>L'activité s'intègre au cours d'art plastique soit comme partie intégrante ou comme activité pédagogique complémentaire au programme. L'activité concerne plusieurs écoles primaires réparties dans toute la région du SLSJ.</p> <p>Cette activité se prolonge dans la création d'œuvres paysagères où l'objet d'art s'inspire des dessins faits par les jeunes. Les œuvres peuvent être d'un vocabulaire multiple, du multimédia à l'œuvre intégrée à l'aménagement ou au <i>land art</i>. Il s'agit de créer une ou plusieurs figures emblématiques mettant en valeur les matériaux régionaux de l'aluminium et du bois et favorisant un rayonnement sur le territoire.</p> | |
| Clientèles | <ul style="list-style-type: none"> Enfants à l'école primaire ; Partenariat potentiel avec le département d'art ou de design de l'Université du Québec à Chicoutimi. | |

| | |
|--------------------------|---|
| Mise en oeuvre | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un comité avisé ; 2. Validation de l'intérêt d'une institution régionale à participer ; 3. Identification de l'âge du groupe scolaire et du programme pouvant accueillir une telle activité ; 4. Préparation du pro-format du projet et présentations à des commissions scolaires et à Mashteuiatsh ; 5. Recherche du financement ; 6. Identification d'une ou de plusieurs commissions scolaires favorables au projet ; 7. Réalisation de la trousse pédagogique ; 8. Réalisation du ou des concours de dessins de paysages ; 9. Diffusion du concours de dessins ; 10. Appel de propositions auprès des artistes de la région pour la réalisation d'œuvres paysagères ; 11. Réalisation des œuvres paysagères ; 12. Inauguration et diffusion. |
| Produit principal | <p><u>Concours de dessins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite à pied d'un lieu d'intérêt près de l'école, brève présentation des caractères du paysage (géomorphologie ou nature du milieu en nature, caractères patrimoniaux pour un site historique) et échanges sur leurs préférences, sur ce qu'ils ressentent des lieux et sur ce qu'ils voient et décodent ; ▪ Retour en classe et exercice de dessins sur les impressions retenues ; ▪ Exposition des dessins, discussions de groupe et choix d'un dessin représentatif de chaque école. |
| Produits associés | <p><u>Trousse pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentation du cheminement du projet, des objectifs et du contenu de l'exercice à l'intention des enseignants. <p><u>Diffusion des résultats du concours de dessins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conservation des traces de l'événement en filmant sur vidéo numérique avec commentaires des enfants et visualisation des dessins ; ▪ Diffusion de l'événement auprès de médias régionaux ; ▪ Accès à des extraits vidéos sur le site Internet de l'organisme. <p><u>Création d'œuvres paysagères</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration ou utilisation des dessins comme source d'inspiration par un artiste de la région pour constituer plusieurs œuvres réparties sur le territoire, intégrées au paysage. ▪ Appel de proposition pour susciter l'idéation auprès de concepteurs (architectes, architectes paysagistes et artistes). |
| Échéancier | Ce projet figure parmi les derniers projets du plan d'action. Le projet vient clore en beauté l'aboutissement de cinq années de concertation sur les paysages. |

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Estimation budgétaire | Concours de dessins | |
| | <p style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</p> <p>10 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration de la trousse pédagogique et réalisation des dessins ; ▪ Diffusion des résultats sur le site Web de l'organisme. | |
| | Création d'une œuvre paysagère | |
| | <p style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</p> <p>50 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement du projet auprès des artistes et choix d'un artiste : 5 000 \$ ▪ Cachet d'artiste, conception et réalisation de l'œuvre : 40 000 \$ ▪ Diffusion de l'événement : vidéo des étapes, extraits sur le site Internet et inauguration : 5 000 \$. | |
| Pistes de financement | <p>CRÉ, CLD, MCCCCF, municipalités, communautés autochtones.</p> <p>Programme <i>La culture à l'école</i> dans le cadre de l'entente entre le MCCCCF et le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS).</p> <p>Fonds régional d'investissement Jeunesse (RAJ).</p> <p>Commandites.</p> | |

3.8 Projet 9 – Boîte à outils paysage

| Axe | La cohérence durable du développement avec le paysage |
|----------------------------|--|
| Objectif | Favoriser l'intégration transversale du paysage dans les schémas d'aménagement et de développement du territoire, les plans et règlements d'urbanisme locaux, les politiques culturelle, environnementale, les plans de développement agricole, économique, touristique et de transport, et dans toutes autres politiques ayant un lien direct ou indirect avec le paysage. |
| PROJET 9 | BOÎTE À OUTILS PAYSAGE |
| Objectifs du projet | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recenser la place du paysage dans les outils de planification régionaux ; ▪ Identifier les bons coups en matière de paysage dans la région ; ▪ Mettre à profit les expériences régionales afin de renforcer le savoir-faire en matière de paysage ; ▪ Constituer un outil de partage ; ▪ Développer un savoir-faire régional et des actions communes. |
| Description | La « boîte à outils Paysage » constitue un ouvrage de référence qui fait état de la place du paysage accordée dans les schémas d'aménagement et de développement du territoire au SLSJ et dans les orientations régionales des divers plans et politiques. Ce document présente également une panoplie des meilleurs projets de paysage mis en branle par des MRC et Ville de Saguenay et explique la nature de leurs actions et les motifs de leurs succès. Ce guide pratique et concret sert de matériel en totalité ou en partie pour les « Formations Paysage ». Une exposition assure le rayonnement et la diffusion de la matière colligée concernant les meilleurs projets de paysage de la région. |
| Clientèles | Municipalités, communautés autochtones, MRC : urbanistes, aménagistes, agents aux permis de construction, inspecteurs municipaux, membres de Comités consultatifs d'urbanisme, agents ruraux, agents de développement ; |

| | |
|--------------------------|--|
| | <p>Professionnels et techniciens de la région : ceux qui conçoivent des transformations du paysage et qui sont reliés aux domaines de l'aménagement, de la construction, du génie : concepteurs, architectes, architectes paysagistes, paysagistes, ingénieurs, arpenteurs-géomètres, techniciens, biologistes, professionnels du domaine de l'environnement, etc.</p> <p>Décideurs, élus.</p> |
| Mise en oeuvre | <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise sur pied d'un comité avisier. Ce comité est particulièrement pertinent dans le cas du volet 3 sur les Bons coups de paysage. Le comité avisier suit l'ensemble du processus et valide le ton et la facilité d'accès à l'information. 2. Réalisation du contenu des volets par le coordonnateur de l'organisme et grâce à la participation des MRC. 3. Validation et approbation des contenus. 4. Lancement et diffusion. 5. Conception de l'exposition sur les Bons coups de paysage et entente de partenariat pour sa présentation dans la région. |
| Produit principal | <p><u>Boîte à outils paysage : trois volets de fiches</u></p> <p>1- Le paysage dans les schémas d'aménagement</p> <p>Des fiches synthétisent les divers aspects du schéma qui ont une incidence sur la qualité des paysages : objectifs, nature et objet des inventaires réalisés avec brève description des particularités des approches, grandes orientations, affectations reliées au paysage, politiques d'aménagement, dispositions normatives au document complémentaire, modalités de concertation comme la création de comités particuliers, stratégies d'intervention, tout outil classique ou innovant. Les fiches identifient également les coordonnées de personne-ressource, les études et références pertinentes. Ces fiches requièrent la participation de chaque MRC pour leur rédaction selon un format pré-établi.</p> <p>2- Le paysage dans les politiques</p> <p>Dans chaque MRC, à l'échelle du Saguenay ou du Lac-Saint-Jean, des plans de développement stratégique, touristique ou agroalimentaire, des politiques culturelles, des plans de transport proposent des plans d'action. Toutes ces dimensions influencent la qualité ou l'évolution des paysages. Les fiches résument pour chacun les points ayant une incidence sur le paysage selon les aspects suivants : les valeurs, la vision, les actions projetées et les mécanismes mis en place. Ces fiches requièrent également la participation à la rédaction de professionnels provenant de la MRC, de l'organisme ou du ministère responsable de l'énoncé du document.</p> <p>3- Bons coups de paysage</p> <p>Plusieurs projets ont été réalisés dans la région et constituent de bons exemples d'interventions diverses sur les paysages. Ces projets sont de nature variée et plusieurs d'entre eux sont rarement présentés comme des projets de paysage. Les bons coups peuvent aussi viser des projets qui ne sont pas nécessairement de nouveaux projets. Il s'agit de projets exemplaires pour leur influence sur la qualité des paysages ou de projets innovants. Cette partie du guide présente des fiches traitant de divers sujets comme la protection, l'aménagement, la gestion, la mise en valeur et l'interprétation des paysages. Chaque fiche précise le nom de l'organisme porteur du projet, le contexte, les objectifs, la description de l'intervention, les grandes étapes du déroulement, les partenaires techniques et financiers, le coût global, les coordonnées des personnes-ressources et les références à consulter, de même que les retombées en regard du paysage. Chaque projet fait également l'objet d'une recherche spécifique de photographies illustrant l'avant et l'après.</p> |

| | | |
|------------------------------|--|------------------|
| Produits associés | <p>Activités de diffusion :</p> <p><u>Power Point, résumés, présentations ciblées et lancement</u></p> <p>Le guide ou une partie du guide fait l'objet d'activités pour diffuser et partager les connaissances colligées dans le cadre des formations paysage, des tournées régionales de paysage et du forum Paysage. Les présentations et les échanges concluent sur des pistes possibles de collaboration et d'actions communes. Un lancement fait connaître la mise en ligne des Bons coups de paysage sur le Web.</p> <p><u>Exposition itinérante régionale</u></p> <p>Une exposition itinérante met en vedette la comparaison de photos illustrant l'avant et l'après des meilleurs projets de paysage réalisés dans la région, documentés au volet Bons coups de paysage. Des textes résumés permettent de sensibiliser la population à l'importance de créer des paysages cohérents et durables et expliquent la contribution paysagère de chaque projet sur un ton convivial et facilement accessible. L'exposition rayonne et circule dans les hôtels de ville, dans le réseau des bibliothèques ou dans les centres culturels de toutes les municipalités.</p> | |
| Échéancier | <p>Cette boîte à outils Paysage fait partie des activités prioritaires à mettre de l'avant pour concerter l'action en matière de paysage et mieux faire connaître les paysages de la région.</p> | |
| Estimation budgétaire | <p><u>Boîte à outils paysage</u></p> | |
| | <p style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Volet 1- Le paysage dans les schémas d'aménagement Rédaction préliminaire par un responsable de chaque MRC, définition du pro-format, coordination auprès des MRC et de Ville de Saguenay et rédaction finale par le coordonnateur de l'organisme : budget du coordonnateur : ----- ▪ Volet 2- Le paysage dans les politiques Synthèse d'environ une quinzaine de documents. Rédaction préliminaire par un responsable de la MRC, de l'organisme ou du ministère concerné, coordination auprès des 4 MRC et de Ville de Saguenay et rédaction finale par le coordonnateur de l'organisme : budget du coordonnateur : ----- ▪ Volet 3 – Bons coups de paysage Recherche et rédaction par le coordonnateur de l'organisme, coordination, rencontres de responsables, recherche et prise de photos (15 fiches pour 15 cas) : budget du coordonnateur : ----- Frais de déplacement : 5 000 \$. | 5 000 \$ |
| | <p>Diffusion</p> | |
| | <p><u>Power Point, résumés, présentations ciblées et lancement</u></p> <p style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités de diffusion : power point pour les formations paysage, les tournées régionales et le forum paysage. ▪ Diffusion à des intervenants ciblés : envoi électronique des documents par courriel (version de base) : budget du coordonnateur. ▪ Volet 3 – Bons coups du paysage : <ul style="list-style-type: none"> ○ Diffusion sur le site Internet de l'organisme : édition | 11 000 \$ |

| | | |
|------------------------------|--|------------------|
| | <p>électronique des fiches avec recherche des fiches sous différents onglets : 8 000 \$</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité de lancement : 3 000 \$. | |
| | Exposition itinérante régionale | |
| | <p style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rédaction des textes par le coordonnateur ; ▪ Graphisme des panneaux, montage et impression. ▪ Frais de logistique pour le déplacement de l'exposition | 10 000 \$ |
| Pistes de financement | MRC, Ville de Saguenay, communautés autochtones, CRÉ, MAMROT | |

3.9 Projet 10 – Animation Paysage

| | |
|----------------------------|---|
| Objectif | Favoriser la prise en compte cohérente du paysage dans le développement de l'excellence concernant les grands secteurs de l'économie régionale : la forêt, l'aluminium, l'agriculture, le tourisme d'aventure, l'écotourisme et les services. |
| PROJET 10 | ANIMATION PAYSAGE |
| Objectifs du projet | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser des intervenants régionaux autour du paysage ; ▪ Susciter des volontés d'actions collectives cohérentes et concertées. |
| Description | La mobilisation des divers acteurs qui transforment ou utilisent le paysage constitue une étape-clé pour développer un savoir-faire régional. Si les colloques représentent des activités d'apprentissage et d'échanges, ils demeurent des événements ponctuels. La promotion du paysage, mais surtout la concertation autour d'une vision partagée du paysage doit pouvoir s'inscrire dans la durée. Comme le paysage demeure pour plusieurs une notion floue et ambiguë, la sensibilisation des intervenants s'effectue au fil de rencontres régulières. |
| Clientèles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres du Comité Paysages : MRC de la région, Ville de Saguenay, le Conseil des Montagnais du Lac Saint-Jean, le Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les directions régionales des ministères, les représentants d'organismes comme le SARP, Les Verts Boisés du fjord et tout autre organisme, la Conférence régionale des élus du SLSJ ; ▪ Des représentants d'autres organismes qui influencent la qualité et la cohérence des paysages ; ▪ Des représentants des grands secteurs de l'économie régionale. |
| Mise en oeuvre | <ol style="list-style-type: none"> 1. Proposer la mise en place d'une table de discussion régionale sur les paysages ; 2. Identifier la liste des partenaires ; 3. Obtenir la confirmation du mandat des représentants ; 4. Définir un agenda. Le premier sujet de concertation du groupe concernera la définition de la vision d'avenir des paysages du SLSJ. |
| Produit principal | <p><u>Table de discussion sur les paysages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un lieu d'échange et de stimulation ; ▪ Rencontres à tous les deux mois rassemblant des partenaires qui influencent le paysage ; |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|---|-----------------|--|--|---|--|---|-------|---|--|--|--|-----------------------------|------------------|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres avec choix d'un thème et d'un ordre du jour particulier où des experts peuvent aussi être invités pour discuter de points précis ; ▪ La table de discussion ne doit pas dédoubler les rencontres du CA de l'organisme car leur objet diffère. ▪ La table de discussion pourra se pencher sur des sujets comme celui d'une charte paysagère régionale. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produits associés | <p><u>Participation à des comités régionaux</u></p> <p>La table de concertation correspond au premier choix du comité mais l'animateur responsable pourra participer à l'avancement de certains dossiers régionaux à titre de délégué. Le rôle de l'animateur permet de faire le relais vers les services offerts par l'organisme (formations, colloques, boîte à outils...), de créer des maillages, d'identifier des besoins ou de contribuer à l'expression de solutions adaptées.</p> <p><u>Charte paysagère régionale</u></p> <p>La charte paysagère représente un engagement public qui lie des signataires dans la mise en œuvre d'objectifs et de principes visant la qualité paysagère d'un territoire donné. Les signataires peuvent correspondre à toutes les clientèles, tant publiques que privées, visées par la démarche de concertation. Plus les objectifs et les principes énoncés par une charte paysagère sont particuliers à un territoire donné, plus la charte paysagère constitue un réel outil qui responsabilise les signataires à mettre en œuvre la vision souhaitée résultant de la démarche de concertation. Un document consigne les objectifs et les principes convenus. L'engagement d'un consultant expert facilite la formulation des objectifs et des principes de la charte paysagère.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Échéancier | <p>Les activités du Comité Paysages se prolongent dans celle d'une table de discussion sur les paysages. Cette dernière devient effective avec la confirmation du mandat des divers représentants à siéger à la table.</p> <p>La réalisation d'une charte paysagère régionale représente un processus pouvant s'étaler sur deux ans.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Estimation budgétaire | <table border="1"> <tr> <td><u>Table de concertation sur les paysages</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Coûts récurrents / budget annuel</td> <td style="text-align: right;">5 000 \$</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de réunion et de déplacement pour invités spéciaux, photocopies de documents : 5 000 \$ ▪ Coordination : budget du coordonnateur. </td> <td></td> </tr> <tr> <td><u>Participation à des comités régionaux</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Coûts récurrents / budget annuel</td> <td style="text-align: right;">-----</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de déplacement et coordination : budget de l'organisme et du coordonnateur. </td> <td></td> </tr> <tr> <td><u>Charte paysagère régionale</u></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Coûts fixes / budget</td> <td style="text-align: right;">30 000 \$</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi pour l'élaboration du contenu de la charte paysagère par un consultant externe : 25 000 \$ ▪ Publication de la charte paysagère régionale en un document concis de 5 pages, conception graphique et impression (1 000 copies) : 5 000 \$. </td> <td></td> </tr> </table> | <u>Table de concertation sur les paysages</u> | | Coûts récurrents / budget annuel | 5 000 \$ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de réunion et de déplacement pour invités spéciaux, photocopies de documents : 5 000 \$ ▪ Coordination : budget du coordonnateur. | | <u>Participation à des comités régionaux</u> | | Coûts récurrents / budget annuel | ----- | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de déplacement et coordination : budget de l'organisme et du coordonnateur. | | <u>Charte paysagère régionale</u> | | Coûts fixes / budget | 30 000 \$ | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi pour l'élaboration du contenu de la charte paysagère par un consultant externe : 25 000 \$ ▪ Publication de la charte paysagère régionale en un document concis de 5 pages, conception graphique et impression (1 000 copies) : 5 000 \$. | |
| <u>Table de concertation sur les paysages</u> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coûts récurrents / budget annuel | 5 000 \$ | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de réunion et de déplacement pour invités spéciaux, photocopies de documents : 5 000 \$ ▪ Coordination : budget du coordonnateur. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <u>Participation à des comités régionaux</u> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coûts récurrents / budget annuel | ----- | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de déplacement et coordination : budget de l'organisme et du coordonnateur. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <u>Charte paysagère régionale</u> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coûts fixes / budget | 30 000 \$ | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi pour l'élaboration du contenu de la charte paysagère par un consultant externe : 25 000 \$ ▪ Publication de la charte paysagère régionale en un document concis de 5 pages, conception graphique et impression (1 000 copies) : 5 000 \$. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Pistes de financement | Membres de la table de concertation sur les paysages. | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

4.0 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

4.1 La structure organisationnelle

L'enjeu du Comité Paysages actuel consiste à faire un choix éclairé entre deux modes organisationnels : celui d'un organisme rattaché à la Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ou d'un organisme indépendant.

La première option s'apparente au cas de Charlevoix, Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré qui ont signé une entente spécifique pour trois ans en 2008, gérée par la CRÉ de la Capitale-Nationale. L'enveloppe budgétaire pour trois ans correspond à un montant de 525 000 \$ impliquant douze partenaires financiers dont la CRÉ, le MAMROT, le Bureau de la Capitale-Nationale, le MTQ, le MCCCCF, les trois MRC, les trois CLD et Tourisme Québec. La CRÉ prend en charge la diffusion et la communication du dossier paysage sur son site Internet. La CRÉ coordonne les activités de la Table de concertation sur les paysages. Mise en place en 2009, elle réunit vingt-trois intervenants municipaux, organisationnels et ministériels. Cette dernière est présidée par un intervenant de la région, issu du Groupe Le Massif. La Table de concertation a mis en ligne un site Internet³ présentant ses activités, travaux et de l'information de sensibilisation sur les paysages.

Dans le cas des Laurentides, désormais le dossier paysage est pris en charge par la CRÉ des Laurentides en remplacement du Conseil régional de l'Environnement des Laurentides (CRELA). Le dossier paysage concerne l'ensemble du territoire régional avec ses huit MRC. Deux ressources professionnelles ont été engagées par la CRÉ afin de mettre en œuvre la caractérisation des paysages de la région sur un échéancier de cinq ans. Les activités et décisions de leur Table de concertation sur les paysages sont menées par un conseil d'administration composé des aménagistes des MRC et d'un représentant du CRELA, accompagnés de la ressource professionnelle responsable du dossier, sous la direction d'un président, préfet d'une des MRC. En 2004, le CRELA a élaboré la Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides qui a été endossée par près de 150 signataires, municipalités, MRC, entreprises et organismes.

Le Bas-Saint-Laurent représente un exemple apparenté aux précédents tout en se distinguant par différents aspects. La CRÉ du Bas-Saint-Laurent gère *l'Entente spécifique sur la valorisation et le développement des arts et de la culture au Bas-Saint-Laurent*. Les partenaires de cette entente comprennent le MCCCCF, le MAMROT, le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, Tourisme Bas-Saint-Laurent et la CRÉ. Dans le cadre de cette entente, la CRÉ a mis en place la Table des paysages du Bas-Saint-Laurent qui réunit 27 personnes représentant les MRC, ministères et organismes régionaux depuis 2008. La Table a pour objectifs de sensibiliser les citoyens, les élus et les intervenants à la valeur économique, sociale et culturelle des paysages du Bas-Saint-Laurent et de développer des outils de connaissance, de diffusion, d'analyse et de gestion du paysage. Dans cette région, le volet patrimoine est étroitement associé à l'industrie touristique. Le Fonds de développement de l'offre touristique (FDOTBSL) intègre *l'Entente de partenariat régional en tourisme* et l'entente spécifique sur les arts et la culture. La CRÉ a confié le mandat d'animation de la Table des paysages à Ruralys, un organisme d'économie sociale sans but lucratif dont les champs d'intervention concernent le patrimoine rural.

La seconde option peut s'inspirer d'un organisme indépendant comme Paysages estriens. L'organisme vise à éduquer et sensibiliser la population et les divers intervenants à la valeur des paysages de l'Estrie. Leur conseil d'administration comprend neuf administrateurs dont deux citoyens et quatre administrateurs associés. Vingt-deux partenaires financiers et techniques dont la CRÉ de l'Estrie soutiennent l'organisme. L'organisme a réalisé une charte des paysages

³ <http://www.notrepanorama.com/>

estriens, signée par des municipalités, des directions régionales de ministères, des organismes et par la CRÉ. Il a publié le Manuel de bonnes pratiques pour les Paysages du Québec en 2010.

Dans le cas d'un organisme indépendant, le tableau 4 résume la structure organisationnelle potentielle.

4.2 L'échéancier

Le tableau 5 présente l'échéancier et l'ordonnancement des projets. Trois projets sont proposés comme prioritaires :

- la mise en place de l'organisme avec l'engagement d'une ressource ;
- le Forum paysage ;
- la Boîte à outils paysage.

La réalisation des projets débute avec l'engagement d'une ressource au début de l'année 2012. Le Forum se tient à l'automne 2012 et sert d'événement phare de cette année. Toutefois, la recherche du financement nécessaire devra être prévue en 2011 simultanément avec la recherche du financement pour l'engagement d'une ressource et des ententes de collaboration pour la réalisation de la Boîte à outils Paysage. Sinon on peut craindre le report d'une année complète pour la réalisation de ces deux projets.

Dès son engagement, le coordonnateur de l'organisme pourra entamer la réalisation de la Boîte à outils en collaboration avec les MRC et Ville de Saguenay, de même que la recherche de financement pour les projets Paysages de villégiature et Économie et Paysages. Une fois les trois volets de la Boîte à outils achevés, le contenu peut servir de matière à une formation Paysages de deux jours au printemps 2013 et à une tournée régionale à l'été 2013. Avec le lancement des Bons coups de paysage sur le site Web de l'organisme, s'amorce l'exposition itinérante sur le même thème qui fera le tour de la région jusqu'à la fin de 2015. La communication des résultats des études Paysages de villégiature et Économie et Paysages devient respectivement un événement de rayonnement pour l'organisme en 2013 et 2014, ou selon les possibilités de financement. Les tournées régionales, les tournées au Québec et les formations se réalisent en alternance pour animer les quatre années de 2012 à 2015. Le projet Dessins de paysage sert d'événement qui clôt en beauté les quatre premières années d'existence de l'organisme par l'inauguration des œuvres paysagères.

Tableau 4 La structure organisationnelle

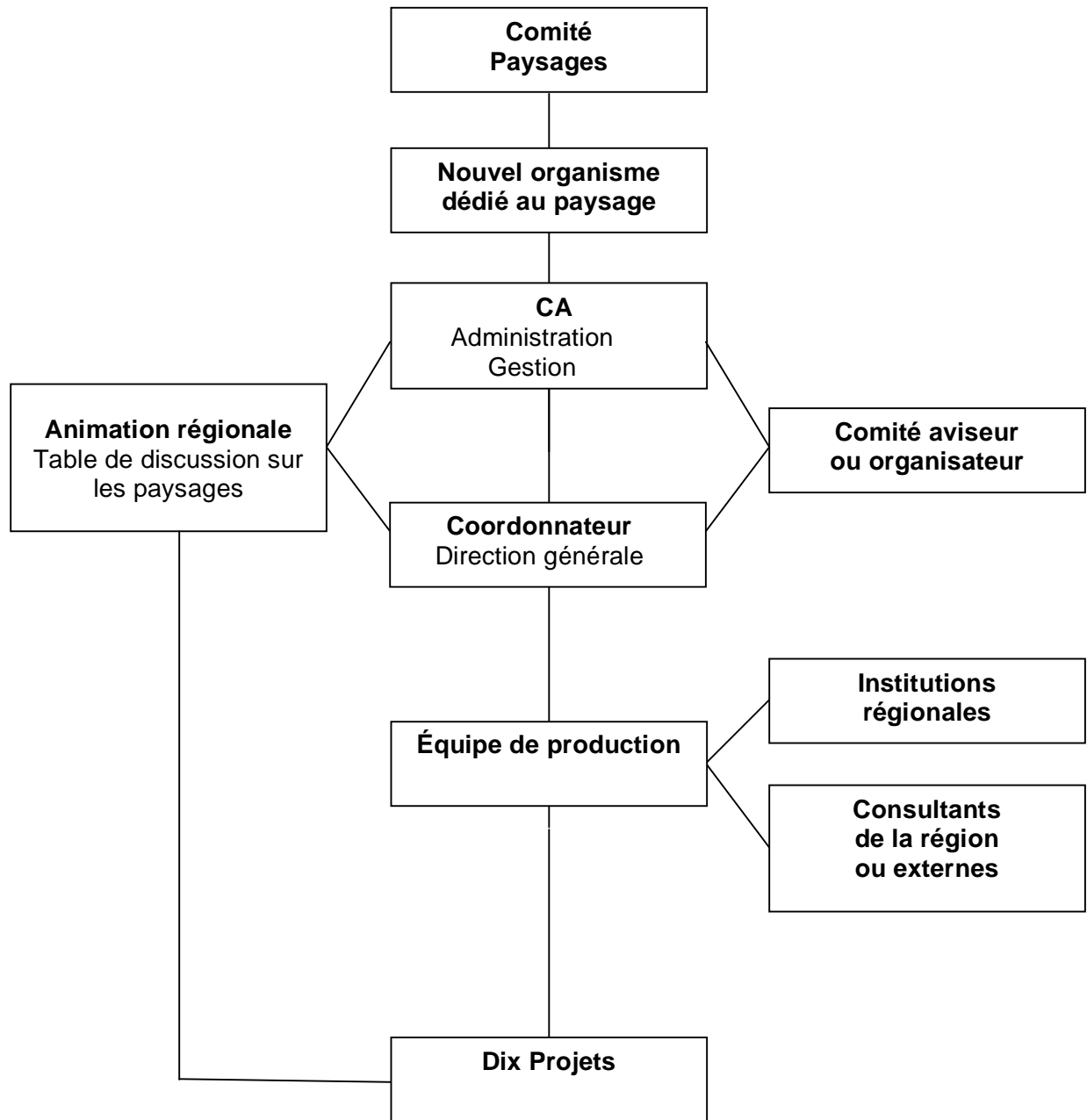


Tableau 5 Échéancier et ordonnancement des projets

| Projets/ produits/ étapes | 2011 | | | | 2012 | | | | 2013 | | | | 2014 | | | | 2015 | | | | |
|------------------------------------|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|---|
| | H | P | É | A | H | P | É | A | H | P | É | A | H | P | É | A | H | P | É | A | |
| 1- Action Paysage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Organisation, financement | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ |
| . Engagement ressource | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Plan communication | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | |
| . Site Web | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | |
| 2- Paysages de villégiature | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Financement | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | |
| . Portraits | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | |
| . Communication | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | |
| 3- Économie et paysages | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Financement | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | |
| . Étude des indices | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | |
| . Communication résultats | | | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | | |
| 4- Tournées régionales | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Planification et trousse | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | |
| . Tournées | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | ■ | | |
| 5- Tournées au Québec | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Planification et trousse | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | |
| . Tournées | | | | | | | | | | | | ■ | | | | ■ | | | | ■ | |
| 6- Formations paysage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Intro au paysage 1 jr. | | | | | | ■ | | ■ | | | | | | | | | | | | | |
| . Formation 2 jrs. | | | | | | | | | | ■ | | ■ | ■ | | | | | | ■ | ■ | ■ |
| 7- Forum/paysages d'entrée | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Financement | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Dossiers préparatoires | | | | | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | |
| . Forum | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | |
| . Actes du forum | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | |
| 8- Dessins de paysage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Financement et trousse | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | |
| . Concours de dessins | | | | | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | |
| . Œuvre paysagère | | | | | | | | | | | | | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| 9- Boîte à outils | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Financement | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Fiches | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | | | | | | | | | | |
| . Communication résultats | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | | |
| . Exposition régionale | | | | | | | | | | ■ | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| 10- Animation paysage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| . Table de discussion | | | | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

■ Activités de communication, de lancement et de rayonnement.

4.3 L'estimation budgétaire des projets et produits

Le tableau 6 permet de visualiser l'ensemble des coûts reliés au plan d'action selon leur répartition par projets et produits.

Tableau 6 Récapitulatif du budget des projets et produits

| Projets et produits | Estimation budgétaire | | |
|---|-----------------------|-------------|-------------------|
| | Coûts récurrents | Coûts fixes | Budget |
| 1. Action Paysage | | | 27 000 \$ |
| ▪ Organisme 66 000 \$ sur 4 ans | 264 000 \$ | 7 000 \$ | |
| ▪ Site Web 12 000 \$ sur 2 ans | 24 000 \$ | 10 000 \$ | |
| ▪ Campagne de financement | | 10 000 \$ | |
| 2. Paysages de villégiature | | | 50 000 \$ |
| ▪ Portrait de paysages de villégiature | | 50 000 \$ | |
| ▪ Power point | | ----- | |
| 3. Économie et paysages | | | 55 000 \$ |
| ▪ Étude d'indices de qualité paysagère dans la valeur marchande | | 50 000 \$ | |
| ▪ Plan de communication | | 5 000 \$ | |
| 4. Tournées de paysage régionales | | | 3 600 \$ |
| ▪ 2 tournées régionales | | 3 600 \$ | |
| ▪ 2 trousseaux pédagogiques | | ----- | |
| 5. Tournées de paysage extra-régionales | | | 8 400 \$ |
| ▪ 3 tournées au Québec | | 8 400 \$ | |
| ▪ 3 trousseaux pédagogiques | | ----- | |
| 6. Formations paysage | | | 24 000 \$ |
| ▪ 2 Introductions au paysage 1 jr. | | 4 000 \$ | |
| ▪ 5 Formations paysage 2 jrs | | 20 000 \$ | |
| 7. Forum : paysages d'entrée / ville et village | | | 15 000 \$ |
| ▪ Forum d'une journée | | 15 000 \$ | |
| 8. Dessins de paysage | | | 60 000 \$ |
| ▪ Concours de dessins | | 10 000 \$ | |
| ▪ Création d'une œuvre paysagère | | 50 000 \$ | |
| 9. Boîte à outils paysage | | | 26 000 \$ |
| ▪ 3 volets | | 5 000 \$ | |
| ▪ Lancement | | 3 000 \$ | |
| ▪ Diffusion électronique des Bons coups de paysage | | 8 000 \$ | |
| ▪ Exposition itinérante régionale | | 10 000 \$ | |
| 10. Animation paysage | | | 30 000 \$ |
| ▪ Table de concertation 5 000 \$ sur 4 ans | 20 000 \$ | | |
| ▪ Comités régionaux | | ----- | |
| ▪ Charte paysagère régionale | | 30 000 \$ | |
| | | | |
| Total pour 4 ans | 308 000 \$ | | 299 000 \$ |

Pour le financement des projets, la CRÉ, les MRC, Ville de Saguenay, le Conseil des Montagnais et les ministères tels que le MAMROT, le MTQ, le MCCCCF et Tourisme devront être interpellés de même que les CLD et les ATR. S'ajoute la collaboration des organismes qui font partie du Comité Paysages comme le CLS, le SARP et Les Verts Boisés dont la contribution pourrait correspondre à l'apport d'une expertise, au prêt de ressources, à la prise en charge d'un

projet ou à la réalisation d'un produit. Les MRC, Ville de Saguenay et les ministères pourront aussi contribuer dans le cadre d'entente de services.

Selon les programmes, certaines demandes de financement pourront considérer la part relative aux frais de l'organisme et au poste de coordonnateur. Des activités comme les formations devraient également servir d'entrée d'argent à l'organisme.

4.3 Les conditions de succès

Des conditions doivent être prises en compte afin d'assurer le succès de la mise en place d'un organisme dédié au paysage et de sa mission dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Trois grandes conditions prévalent : l'implication des décideurs, la compétence et la communication.

Le paysage résulte de multiples actions posées à diverses échelles et réparties sur le territoire. Le paysage est considéré comme un bien collectif. Des décideurs de divers paliers administratifs doivent être associés au dossier paysage afin de faire progresser la vision d'avenir souhaitée. Car certains décideurs peuvent intervenir pour créer un climat favorable de concertation, d'échanges, de mobilisation et aussi d'appui aux démarches de soutien financier. Leur rôle est déterminant concernant les orientations régionales et ils demeurent des intervenants incontournables pour assurer la cohérence de la planification, des projets et des diverses actions avec les qualités du paysage de la région.

La compétence en matière de paysage dans la région doit pouvoir être soutenue afin que des solutions appropriées au territoire et à la culture régionale soient développées. Même si le paysage est l'affaire de tous, tous ne sont pas compétents pour y intervenir. Ceux qui sont impliqués dans la prise en charge du dossier paysage doivent avoir accès à une formation sur le paysage. Le choix du coordonnateur selon son expérience en relation avec le paysage est déterminant. Cette formation concerne le coordonnateur de l'organisme mais aussi les partenaires de la table de discussion sur le paysage. Si le coordonnateur ne possède pas suffisamment l'expertise pour prendre en charge les projets énoncés, selon les candidatures obtenues, il est recommandé qu'il soit appuyé par un ou des professionnels expérimentés soit à titre d'aviseur ou comme consultant pour prendre en charge un projet particulier ou une partie de projet. Le coordonnateur doit pouvoir compter également sur un réseau de soutien dont font partie les membres du Comité Paysages actuel, du futur CA, des comités aviseurs associés aux projets et les professionnels des directions régionales des ministères impliqués.

Enfin pour que le sujet paysage devienne un réel enjeu régional, le sujet paysage doit être abordé, discuté et communiqué. Les tribunes doivent être multiples et il faut pouvoir communiquer et faire connaître les bons coups en matière de paysage qui se trouvent dans la région. Le site Web de l'organisme sert d'outil de communication privilégié. C'est pourquoi les quatre principales années du plan d'action comportent des activités de lancement ou de rayonnement. Comme les publications coûtent chers, les moyens actuels de diffusion par le Web doivent être largement utilisés, sans compter qu'ils sont peu coûteux et ont un effet multiplicateur. Les vidéos faciles à diffuser par le Web font partie, entre autres, de la nouvelle génération et des tendances dans le marketing des idées et des produits.

5.0 CONCLUSION

Depuis plusieurs années, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean porte la richesse de nombreuses actions concernant la mise en valeur de ses paysages. Le présent plan d'action témoigne du goût et de la volonté des membres du Comité Paysages et des administrations qu'ils représentent à poursuivre la promotion et la mise en valeur de leurs paysages. Comme le paysage englobe de multiples dimensions du territoire, le plan d'action se décline en dix projets ramifiés qui se nourrissent les uns les autres. Ces projets visent à promouvoir et faire valoir la portée collective et la valeur citoyenne du paysage et à susciter l'ancrage du paysage au territoire afin que les paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean conservent leur unicité et leur identité à travers un développement cohérent.

Trois projets, la mise en place d'un organisme dédié au paysage, « Paysages de villégiature » et « Économie et Paysages » visent à faire reconnaître l'importance du paysage dans l'identité et la qualité du cadre de vie des Pekuakamiulnuatsh, des Saguenéens et des Jeannois. Cinq projets soutiennent la compétence et l'appropriation responsable du paysage auprès des décideurs, des divers intervenants régionaux, de la population et des jeunes par la réalisation de « tournées régionales de paysage », de « tournées de paysage extra-régionales », de « formations sur le paysage », d'un « forum sur les paysages d'entrée de ville et de village » et de « dessins de paysage ». Enfin, deux projets, la « Boîte à outils paysage » et « l'animation paysage », arriment la cohérence durable du développement avec le paysage. Les cinq prochaines années s'orientent vers la mise en place d'une synergie régionale et d'une mobilisation de tous les intervenants motivés par leur fierté, leur attachement et leur sentiment d'appartenance à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

BIBLIOGRAPHIE

- Asselin Carole, Brassard Josée, Fortin Ariane, *Document de travail*, Comité Paysages Saguenay–Lac-Saint-Jean, mars 2009, 18 pages.
- Boivin Hélène, *Plan d'action Paysages Mashteuitsh*, mai 2010, 5 pages.
- Bouchard Dany, *Identification des valeurs attribuées aux paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MRC du Domaine-du-Roy*, Comité Paysages Saguenay–Lac-Saint-Jean, mars 2009, 15 pages.
- Brassard Josée, *Identification des valeurs attribuées aux paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Paysages de la MRC de Maria-Chapdelaine*, Comité Paysages Saguenay–Lac-Saint-Jean, mars 2009, 25 pages.
- Cazelais Normand, Nadeau Roger, Beudet Gérard, *L'espace touristique*, Presses de l'Université du Québec, 200, 287 pages.
- Comité de travail / Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Compte-rendus de rencontre*, 2006 à 2010.
- Commission consultative sur la culture, *Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh*, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, 2005, 34 pages.
- Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, *Mise en valeur et protection des paysages*, <http://www.crecn.qc.ca/ententes-specifiques/mise-valeur-protection-paysages.php>
- Conférence Régionale des Élus Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Plan quinquennal de développement Saguenay–Lac-Saint-Jean 2007 - 2012*, 41 pages. <http://www.creslsj.ca>
- Conseil de l'Europe, *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2006, 227 pages.
- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, *Grille d'analyse de développement durable*, mars 2008, 5 pages.
- Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Banque de données sur les sites et les paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Fiches techniques et textes descriptifs des paysages de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*, 2000, 203 pages.
- Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Inventaire préliminaire des paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 1999, 83 pages.
- Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, *Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Alma, 2005, 228 pages.
- DAA Saguenay, *Plan de développement agroalimentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*, décembre 2007, 105 pages.
- Dewarrat Jean-Pierre, Quincerot Richard, Weil Marcos, Woeffray, *Paysages ordinaires, De la protection au projet*, Architecture + Recherches/Mardaga, Liège, 2003, 95 pages.
- Fortin Ariane, *Identification des valeurs attribuées aux paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Paysages de la MRC du Fjord-du-Saguenay*, Comité Paysages Saguenay–Lac-Saint-Jean, avril 2009, 27 pages.

Geniaux Ghislain, INRA, *Contribution pour une méthodologie interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques en matière de paysage. Du marché foncier à la lecture paysagère de l'organisation spatiale*, février 2010,

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Contribution-pour-une-methodologie,14132.html>

Harvey.Com, *Plan directeur de développement touristique de la Commission touristique de Maria-Chapdelaine*, 2004, 115 pages.

Lefèvre Patricia, *Habiter la campagne... sans la détruire*, Groupe de réflexion et d'action sur le paysage et le patrimoine (GRAPP), mai 2010, 73 pages.

Le Groupe DBSF, *Plan stratégique de développement touristique 2008 - 2010*, MRC Domaine-du-Roy, 2007, 111 pages.

Lemieux Maxime, *Mise en valeur et protection des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré, Bilan de travail et plan d'action en vue de l'entente spécifique*, Comité des paysages de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré, Direction régionale de la Capitale-Nationale, Ministère des Affaires municipales et des Régions, été 2007, 66 pages et annexes.

Mafféi Adrien, Navarro Lionel, *Traitement graphique et cartographique des fiches MRC*, pour le Comité de travail régional sur les paysages, mai 2010 (document électronique).

MRC de Lac-Saint-Est, *Identification des valeurs attribuées aux paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Comité Paysages Saguenay–Lac-Saint-Jean, mars 2010, 27 pages.

MRC de Lac-Saint-Est, *Programme d'aménagement durable des ressources fauniques, hydriques et paysagères*, non daté, 11 pages.

MRC du Fjord-du-Saguenay, *Politique culturelle, Espace d'inspiration*, 23 pages.

National Tourist Routes in Norway, <http://www.turistveg.no/main.asp?lang=eng>

Paysages estriens, Comité du patrimoine paysager estrien, <http://www.paysagesestriens.qc.ca/accueil.htm>

Pilote Sylvie, Les Verts Boisés du Fjord, Mafféi Adrien, *Identification des valeurs attribuées aux paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Paysages de la Ville de Saguenay*, Comité Paysages Saguenay–Lac-Saint-Jean, janvier 2010, 18 pages.

Portrait de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/?P=Acc%E8s%20aux%20cartes&S=1_1&L=fr#

Prud'Homme Chantal, *Guide du paysage, Un outil pour l'application d'une charte de paysage*, Conseil du paysage québécois, 2002, 20 pages et fiches complémentaires. <http://www.paysage.qc.ca/guide/index.html>

State of Vermont, Environmental Board, Act 250, A Guide to Vermont's Land Use Law, 2003, 18 pages.

Urbanis, Kleindienst Anne, Boudard Muriel, Maujean Fanny, *Boîte à outils paysage, Parc naturel régional du Ballon des Vosges*, Collection Expérimenter pour agir, Parcs naturels régionaux de France, 1999, 63 pages.

Vermont Department and Housing and Community Affairs, *Vermont Interstate Interchange, Planning and Development Design Guidelines*, 2004, 41 pages.